

## SOMMAIRE

	Page :
SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	4
<b>PREMIERE PARTIE : Présentation du site « Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche »</b>	<b>5</b>
I. Localisation du site	5
II. Aspects fonciers du site	5
III. Caractéristiques climatiques	5
IV. Hydrographie	6
V. Géologie	6
VI. Intérêt écologique du site « forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »	6
VII. Statut actuel	7
A. Les inventaires du patrimoine naturel	7
B. Les protections réglementaires au titre des paysages	7
C. L'arrêté de biotope	7
VIII. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site	8
A. Les habitats naturels d'intérêt communautaire	8
B. Les espèces d'intérêt communautaire	9
<b>DEUXIEME PARTIE : Diagnostic du site</b>	<b>10</b>
I. Inventaire et description des activités humaines	10
A. Les structures communales et intercommunales	10
B. Les données socio-économiques	11
II. Inventaire et description biologiques	16
A. Méthodes de travail pour la réalisation des inventaires et la caractérisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	16
B. Les résultats de ces inventaires	17
<b>TROISIEME PARTIE : Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux</b>	<b>18</b>
I. L'état de conservation	18
II. La hiérarchisation des enjeux	20

<b>QUATRIEME PARTIE : Propositions de gestion</b>	<b>21</b>
I. Présentation des objectifs de gestion	21
A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière	22
B. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production piscicole	22
C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs	22
D. Pour les espèces d'intérêt communautaire	23
E. Pour la mise en œuvre et l'animation du document d'objectifs	24
II. Présentation des recommandations de gestion et des actions à mener	25
A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière	25
B. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production piscicole	28
C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs	30
D. Pour les espèces d'intérêt communautaire	37
E. Pour la mise en œuvre et l'animation du document d'objectifs	41
<b>CINQUIEME PARTIE : Coûts financiers</b>	<b>44</b>
A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans les secteurs de production forestière	44
B. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans les secteurs de production piscicole	45
C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans des secteurs peu ou pas productifs	46
D. Pour les parcelles agricoles	49
E. Pour le suivi annuel du document d'objectifs	50
<b>SIXIEME PARTIE : Tableau de bord pour la mise en œuvre du document d'objectifs</b>	<b>51</b>
Bibliographie	53
Annexes	56
Liste des tableaux	57
Table des figures	58
Table des annexes	59

## **AVANT – PROPOS**

1. les cartes réalisées lors de l'élaboration de ce document d'objectifs constituent un document annexe auquel il est fait référence dans les pages suivantes sous la forme :  
« cf. document cartographique fig. x »
  
2. Les inventaires naturalistes réalisés au printemps 2001 dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs, l'ont été avec l'autorisation des propriétaires et gestionnaires concernés.  
La mise à disposition de ce document dans les mairies des communes du site ne constitue pas une autorisation de pénétrer sur ces propriétés.
  
3. Le document d'objectifs a pour fonction, notamment, de fournir à la commission européenne et à l'Etat une estimation des coûts générés par la mise en œuvre des recommandations de gestion permettant d'assurer la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site.  
Les tableaux présentés dans la cinquième partie (p.44) ne constituent qu'un estimatif du coût des recommandations pouvant être mises en œuvre dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé entre l'Etat et le propriétaire ou le titulaire de droits réels et personnels.
  
4. La dégradation voire la disparition d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces est majoritairement due à l'abandon des activités humaines s'exerçant sur ces milieux (sylviculture, pisciculture, pâturage, entretien à vocation cynégétique, de loisirs ... etc.).  
La gestion de ces espaces sera donc favorisée par le soutien et la pérennisation de ces activités.

# Introduction

## **La directive Habitats**

La directive Habitats (92/43/CEE), adoptée le 21 mai 1992 par l'ensemble des Etats membres de la Communauté Economique Européenne, concerne la conservation des **habitats naturels**<sup>1</sup> et de certains spécimens de la faune et de la flore sauvages.

*Elle a pour objectif d'assurer la préservation de la diversité biologique européenne, tout en*

*tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.*

Au titre de cette directive, 1100 sites français présentant des habitats et des espèces inscrits dans les annexes ont été proposés à la Commission européenne.

## **Le réseau Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 sera composé des sites proposés au titre de la directive

Habitats et des sites proposés au titre de la directive Oiseaux (79/409/CEE).

## **Le document d'objectifs**

En France, il est prévu que chaque site proposé au titre de la directive Habitats soit doté d'un document d'orientation, appelé « document d'objectifs ».

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, présente un état des lieux du site et propose des recommandations de gestion à mettre en œuvre afin de concilier

la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire avec les activités humaines.

La mise en œuvre de ces recommandations est contractuelle.

---

<sup>1</sup> Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles.

# Première partie : Présentation du site « Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche »

## I. Localisation du site (cf. atlas cartographique fig. 1)

Le site d'intérêt communautaire (SIC) « Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche » (code fr. 2500106), proposé au titre de la directive Habitats, se situe en région Basse-

Normandie, au sud-est du département de l'Orne en limite du département d'Eure-et-Loir (région Centre).

## II. Aspects fonciers du site (cf. atlas cartographique fig. 2 et 3)

Le site « **Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche** » couvre une surface de 3 389 ha et se compose de trois secteurs :

- le secteur du Perche et de la Trappe,
- le secteur de Réno-Valdieu, (auquel sont rattachés les bois et pelouses calcaires de la Bandonnière),
- le secteur de la Chaîne des étangs.

La répartition du régime foncier est la suivante :

- **60 parcelles forestières domaniales** dont :

27 parcelles pour la forêt domaniale du Perche et de la Trappe représentant 365 ha, 33 parcelles pour la forêt domaniale de Réno-Valdieu représentant 390 ha,

- **un massif forestier appartenant au Conseil Général** d'une surface de 80 ha,
- **un coteau calcaire communal** d'une surface de 5 ha,
- **des propriétés privées** d'une surface de 2549 ha se répartissant approximativement entre 80 propriétaires.

Concernant ces propriétés privées, les surfaces fluctuent entre 0,07 ha et 400 ha.

## III. Caractéristiques climatiques

Le Perche se trouve proche d'un carrefour climatique situé en Eure-et-Loir, point de jonction d'influences atlantiques à l'ouest et continentales à l'est.

Il en résulte un climat de **type océanique**, marqué par l'influence des flux d'air maritime de l'ouest, mais se caractérisant par des **amplitudes annuelles de température élevées** (les plus importantes de Basse-Normandie) et des chaleurs estivales marquées.

Le site, localisé dans la partie nord du Perche, présente une lame d'eau moyenne située entre **700 et 800 mm**. Ces valeurs sont comparables à celles des régions côtières.

A la pluviométrie, s'ajoute la fraîcheur du climat. L'**isotherme 10°C** traverse la région de part en part et notamment le secteur de la chaîne des étangs du site Natura 2000.

## IV. Hydrographie

### Les cours d'eau :

Le site se localise entre le bassin versant de la Loire et le bassin versant de la Seine.

Le bassin de la **Loire** est alimenté localement par le bassin versant de l'Huisne, collecteur de plusieurs cours d'eau de première catégorie

dont la Commeauche, la Jambée et la Corbionne.

Le bassin de la **Seine** est alimenté localement par le bassin versant de l'Eure dont les affluents du site sont classés en deuxième catégorie.

### Les nappes aquifères :

L'alternance de couches géologiques perméables et imperméables induit l'existence de nappes aquifères importantes.

Le site se localise sur la nappe des sables du Perche située à une profondeur variant de 5 à 70 mètres.

## V. Géologie

Le Perche est un pays de **transition** et représente une sorte de glacis entre le Bassin parisien et le massif armoricain.

Il appartient en fait aux dernières auréoles du Bassin parisien et fait partie d'une zone affaissée où se sont entassés au Secondaire les sédiments du Jurassique et du Crétacé.

Au Tertiaire, les failles héritées du vieux socle hercynien ont rejoué, donnant au paysage ses caractères originaux : paysage vallonné et relief accidenté.

L'état actuel est le résultat du travail de l'érosion, en fonction des importantes oscillations climatiques du Quaternaire.

Le jeu des failles a mis en contact des roches de résistance différente ce qui explique l'érosion différentielle et le profil parfois heurté des pentes, tandis que les vallées s'enfoncent dans les couches tendres (exemple de l'Huisne).

## VI. Intérêt écologique du site « Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche »

Le site s'articule autour de trois secteurs d'intérêt écologique remarquable :

- **le secteur du Perche et de la Trappe** composé d'une chênaie-hêtraie neutrophile en forêt domaniale du Perche et de la Trappe et se prolongeant au nord-est par la haute vallée de l'Avre,

- **le secteur de Réno-Valdieu** composé d'une chênaie-hêtraie neutrophile en forêt domaniale de Réno-Valdieu, de zones tourbeuses en périphérie d'étangs, de prairies humides et d'une zone forestière au relief plus marqué sur les rives de la Commeauche.

**Les bois et pelouses calcaires de la Bandonnière** situés sur la commune de Longny-au-Perche sont associés à ce secteur,

- **le secteur de la chaîne des étangs**, vaste ensemble de plus de 2 600 ha, caractérisé par la présence de milieux aquatiques et tourbeux (vallée tourbeuse de Culoiseau, étangs du Belloy, du Bouillon et des Personnes,...) associés à des formations boisées périphériques.

Ces trois secteurs ne recèlent pas moins de **18 habitats** naturels et **9 espèces** reconnus d'intérêt communautaire et inscrits dans les annexes de la directive Habitats.

## VII. Statut actuel

### A. Les inventaires du patrimoine naturel

Le site « **Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche** » est intégralement inclus dans le périmètre d'une *Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique*<sup>2</sup> (ZNIEFF) de **type II** « Etangs, forêts et coteaux du Haut Perche » (code 00050000) contenant plusieurs ZNIEFF de **type I**.

Le site est également inclus dans la *Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux*

(ZICO) « Forêts du Perche » (code BN08) inventoriée au titre de la directive Oiseaux (79/409).

Cette ZICO de type forestier couvre **50 850 ha** et s'étend sur les départements de l'Orne, en région Basse-Normandie, et d'Eure-et-Loir, en région Centre.

Il est à noter que les espèces<sup>3</sup> concernées par cette ZICO sont des *oiseaux forestiers déjà protégés par la réglementation française*.

### B. Les protections réglementaires au titre des paysages (cf. atlas cartographique fig. 4)

L'inscription et la protection d'un site au titre des articles L.341-1 à 22 du code de l'Environnement, a pour objectif principal la

protection et la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue.

#### 1) *Les sites inscrits*

Les sites inscrits reconnaissent la qualité d'un territoire sans que sa préservation ne justifie une centralisation de gestion.

Trois sites inscrits sont présents sur le site :

- *la forêt domaniale de Réno-Valdieu* (en cours de classement),
- *la clairière de Bresolletes*,
- *la haute vallée de l'Avre*,

#### 2) *Les sites classés*

Toute modification est soumise à autorisation préfectorale et/ou ministérielle selon la nature des travaux.

Deux sites classés sont présents sur le site :

- *les étangs du Gré, du Cachot et de la Forge*,
- *la vallée de la Commeauche*.

### C. L'arrêté de biotope

Un arrêté de biotope a été pris le 8 avril 2002 par M. le préfet de l'Orne sur les cours d'eau du bassin hydrographique de la rivière la Corbionne et de son affluent la Donnette.

Le périmètre de cet arrêté se superpose pour partie avec le site Natura 2000 « Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche ».

Afin de faciliter l'application de cet arrêté en compatibilité avec les activités humaines et notamment l'exploitation piscicole des étangs, un document technique présentant les précautions à respecter sera réalisé par le Parc en collaboration avec les acteurs locaux.

---

<sup>2</sup> Identification scientifique d'un secteur particulièrement intéressant sur le plan écologique où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel.

<sup>3</sup> Pics cendré, noir, épeiche, épeichette, mar, vert ; Bondrée apivore et Cigogne noire.

## VIII. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site

### A. Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Dix-huit habitats naturels d'intérêt communautaire au sens de la directive Habitats, dont quatre prioritaires<sup>4</sup> (signalés par un astérisque), ont été recensés sur le site au printemps 2001 :

Tab. 1- Les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Nature du milieu	Code Natura 2000	Appellation de l'habitat
Habitats d'eaux douces	<b>3110</b>	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )
	<b>3140</b>	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées
	<b>3150</b>	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>
Landes et fourrés tempérés	<b>4010</b>	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
	<b>4030*</b>	Landes sèches européennes
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	<b>6210</b>	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )
	<b>6410</b>	Prairies à <i>Molinia caerulea</i> sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )
	<b>6430</b>	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	<b>7140</b>	Tourbières de transition et tremblants
	<b>7150</b>	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>
	<b>7210*</b>	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
	<b>7230</b>	Tourbières basses alcalines (cf. fig.1)
Forêts	<b>9120</b>	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )
	<b>9130</b>	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
	<b>9160</b>	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
	<b>9190</b>	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>
	<b>91D0*</b>	Boulaies à sphaignes
	<b>91E0*</b>	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )

#### Ex : Tourbière basse alcaline

Cet habitat se rencontre en fond de vallées tourbeuses. Il se maintient dans des clairières, sur des zones étreppées par les sangliers.

Il se caractérise par les espèces suivantes :

- Grassette commune,
- Parnassie,
- Linaigrette à feuilles larges,
- Choin noirâtre,
- Laîche



Fig.1- Tourbière basse alcaline.

<sup>4</sup> Types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière.



## B. Les espèces d'intérêt communautaire

Neuf espèces d'intérêt communautaire au sens de la directive Habitats, dont une prioritaire (signalée par un astérisque), ont été recensées sur le site au printemps 2001:

Tab. 2- Les espèces d'intérêt communautaire.

	Code Natura 2000	Nom
Mammifères (Chiroptères)	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> : le Grand rhinolophe
	1308	<i>Barbastella barbastellus</i> : la Barbastelle
	1321	<i>Myotis emarginatus</i> : le Murin à oreilles échancrées
	1323	<i>Myotis bechsteini</i> : le Murin de Bechstein
	1324	<i>Myotis myotis</i> : le Grand murin
Amphibien	1166	<i>Triturus cristatus</i> : le Triton crêté
Poisson	1163	<i>Cottus gobio</i> : le Chabot
Arthropodes	1078*	<i>Callimorpha quadripunctaria</i> : l'Ecaille chinée
	1083	<i>Lucanus cervus</i> : le Lucane cerf-volant
	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i> : l'Ecrevisse à pieds blancs
Plante (Angiosperme)	1831	<i>Luronium natans</i> : le Flûteau nageant

Six espèces d'intérêt communautaire mentionnées sur les bordereaux du Muséum National d'Histoire Naturelle, dont une prioritaire (signalée par un astérisque), n'ont pas été recensées. Pour ces espèces des inventaires complémentaires seront menés, avec l'accord des propriétaires, dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs (cf. p 42).

## Deuxième partie : Diagnostic du site

### I. Inventaire et description des activités humaines

#### A. Les structures communales et intercommunales

##### 1) *Les communes*

Quinze communes sont concernées par le site « **Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche** ». Leur répartition au sein des

différentes structures intercommunales est présentée dans le tableau suivant :

*Tab. 3- La répartition des communes du site au sein des structures intercommunales.*

<b>SECTEUR du SITE</b>	<b>Communes</b>	<b>Canton</b>	<b>Communauté de communes</b>	<b>Parc du Perche</b>	<b>SIDTP*</b>
<b>Forêt du Perche et de la Trappe</b>	<b>Bresolettes</b>	Tourouvre	du Haut Perche	OUI	OUI
	<b>Bubertré</b>	Tourouvre	du Haut Perche	OUI	OUI
	<b>Prépotin</b>	Tourouvre	du Haut Perche	OUI	OUI
	<b>Randonnai</b>	Tourouvre	du Haut Perche	NON	OUI
<b>Réno-Valdieu</b>	<b>Longny-au-Perche</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	OUI	OUI
	<b>Feings</b>	Longny-au-Perche	NON	OUI	OUI
	<b>Saint-Victor-de-Réno</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	OUI	OUI
<b>Chaîne des étangs</b>	<b>la Lande-sur-Eure</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	OUI	OUI
	<b>le Mage</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	NON	OUI
	<b>Marchainville</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	OUI	OUI
	<b>Moulicent</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	NON	OUI
	<b>Moussonvilliers</b>	Tourouvre	NON	NON	OUI
	<b>Moutiers-au-Perche</b>	Rémalard	du Pays rémalardais	OUI	OUI
	<b>Neuilly-sur-Eure</b>	Longny-au-Perche	de Longny-au-Perche	OUI	OUI
<b>Saint-Maurice-les-Charencey</b>	Tourouvre	du Haut Perche	NON	OUI	

\*SIDTP : Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaï

## 2) *Les Communautés de Communes*

Trois Communautés de Communes sont concernées par le site Natura 2000. Il s'agit de :

- la Communauté de communes de Longny-au-Perche qui regroupe 13 communes dont 7 communes du site,
- la Communauté de communes du Pays rémalardais qui regroupe 11 communes dont 1 commune du site,
- la Communauté de communes du Haut Perche qui regroupe 12 communes dont 5 communes du site.

## 3) *Le Syndicat Intercommunal pour le Développement du territoire du Perche Ornais*

Le Syndicat Intercommunal pour le développement du Territoire du Perche Ornais (SIDTP) a été reconnu en 1998.

Les liens entre le SIDTPys et le Parc sont définis au sein d'une convention précisant les

missions respectives de ces deux organismes dans un souci de complémentarité et de partenariat.

L'ensemble des communes du site fait partie du SIDTP.

## 4) *Le Parc naturel régional du Perche*

Le Parc naturel régional du Perche a été créé par décret ministériel le 16 janvier 1998.

Il se compose de **118 communes**, 40 en Eure-et-Loir et 78 dans l'Orne, soit 182 000 ha pour 73 600 habitants.

Dix communes, sur les quinze du site Natura 2000, font partie du Parc naturel régional du Perche.

## B. Les données socio-économiques

### 1) *La population*

L'étude de l'évolution de la population entre 1982 et 1999, pour les 15 communes du site, fait apparaître une **diminution** du nombre d'habitants de l'ordre de 8,6 % soit une perte de 531 habitants en 17 ans.

Les valeurs de la densité de population s'échelonnent entre 4 et 73 hab./km<sup>2</sup> pour une moyenne de 18 hab./km<sup>2</sup>.

**Cinq** communes sont en **dessous** du **seuil de désertification** avec moins de 10 hab./km<sup>2</sup> et quatre autres communes s'en approchent.

### 2) *Les documents d'urbanisme*

**Deux** communes du site possèdent un Plan d'occupation des Sols.

Il s'agit des communes de Longny-au-Perche et de Moutiers-au-Perche.

### 3) Les activités humaines

#### a) La forêt et la filière bois

##### ✍ *La forêt privée sur le site*

Sur le site, la **forêt privée** représente **60% de la surface** (2 000 ha) et se localise majoritairement au niveau de la chaîne des étangs. Ces massifs forestiers se caractérisent par :

- **leur richesse écologique** issue de la gestion menée par les générations passées et actuelles. De nos jours, la préservation de ces milieux est la conséquence de l'investissement personnel des propriétaires dans la gestion des domaines, qui leur permet de maîtriser les prestations sylvicoles, et de la présence de gestionnaires professionnels sur l'ensemble de la zone,

- **la production de bois d'œuvre** et de bois d'usine qui participe à l'activité économique



Fig.2- Une forêt du Perche

##### ✍ *La forêt domaniale sur le site*

Le site concerne, pour partie, les forêts domaniales de Réno-Valdieu et du Perche et de la Trappe.

Ces deux massifs, dotés d'un document d'aménagement déterminant la gestion à court, moyen et long terme, ont comme objectifs :

locale par le biais des travaux induits par les pratiques sylvicoles.

La gestion de la forêt est décrite et prévue pour 10 à 30 ans au sein des **Plans Simples de Gestion**.

Ces documents, garantie de gestion durable de la forêt, sont rédigés par les propriétaires et leur gestionnaire.

Ils sont ensuite instruits par le personnel du Centre Régional de la Propriété Forestière et agréés par son conseil d'administration.

Lors de l'instruction des dossiers, le personnel du CRPF s'applique à vérifier la conformité des documents avec les Orientations Régionales de Gestion.

Une dizaine de propriétés du site possèdent un Plan Simple de Gestion, soit une surface de 1390 ha.

La zone étudiée est constituée très majoritairement de **peuplements feuillus** hérités du taillis sous futaie.

De manière ancestrale, le **Chêne** (sessile, *Quercus petraea* et pédonculé, *Quercus robur*) a été favorisé au détriment des autres feuillus et notamment du Hêtre (*Fagus sylvatica*).

Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) est présent sporadiquement depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, souvent harmonieusement associé aux chênes.

Les bois exotiques sont peu représentés sur le site.

La répartition des peuplements en forêt privée **s'équilibre** entre le traitement en **futaie régulière** (en fait, préparation à la conversion) et le traitement en **futaie irrégulière**.

- **la production de bois d'œuvre de qualité** qui contribue pour beaucoup au financement des fonctions écologiques et récréatives de la forêt. Cette production participe de plus à l'activité économique locale par le biais des travaux induits par la gestion sylvicole,

- **la protection des milieux et des paysages** qui est assurée par la gestion durable des forêts. Elle comprend les contrats de gestion globale des espaces forestiers, la protection de la forêt et des milieux naturels, les actions d'expertise environnementale et de travaux d'intérêt général (Séries d'Intérêt Ecologique...).

- **l'accueil du public** qui prend de plus en plus d'importance dans la gestion forestière, avec un potentiel directement lié au cadre paysager remarquable et au choix de mise en valeur touristique engagé avec de nombreux partenaires (Conseil Général, Parc naturel régional du Perche, SIDTP, ...).

- **l'activité cynégétique**, à considérer comme un acte de gestion à part entière, oeuvrant en faveur de la régulation des populations de grand gibier et donc indirectement à la conservation des habitats.

Les deux massifs sont constitués très majoritairement de **peuplements feuillus** hérités du taillis-sous-futaie.

Le **Chêne sessile** (*Quercus petraea*) constitue l'espèce la plus largement représentée sur les

#### ☞ *La filière bois*

Les grands massifs forestiers facilement accessibles constituent une ressource importante de bois en quantité comme en qualité.

Aujourd'hui, le travail du bois reste un secteur important dans la vie économique du Perche, de la sylviculture à l'exploitation forestière jusqu'à la **première transformation** (activité qui compte environ une dizaine de scieries dans le Perche).

La production sylvicole est surtout destinée au bois d'œuvre, et plus particulièrement pour le sciage.

#### b) L'agriculture

La part du secteur agricole sur ce site reste très marginale avec moins de 150 ha concernés soit moins de 5% de la surface du site.

Les parcelles incluses dans le site se situent principalement en périphérie de zones marécageuses sur les parties hautes des vallées.

deux massifs. Les résineux, plus particulièrement le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), restent marginaux sur la forêt domaniale de Réno-Valdieu mais sont davantage représentés sur le massif de la Trappe.

Le traitement appliqué sur ces forêts est celui de la **futaie régulière** avec un renouvellement assuré essentiellement par la **régénération naturelle**.

Des actions en faveur du **maintien de la biodiversité** sont menées sur les massifs.

Ces actions concernent :

- le mélange des essences associé à la préservation des bois blancs et au maintien de bois morts,

- le maintien de la diversité des lisières,

- la restauration et la conservation des milieux humides (cours d'eau, mares, landes humides),

- la préservation des espèces et de leur habitat (avifaune, chiroptères, ...).

Sur environ **200 000 m<sup>3</sup>** de chêne produits annuellement dans le grand Perche (au-delà des limites du Parc), les trois principales scieries du Perche en exploitent seulement le **quart**, ce qui démontre le potentiel de développement de cette branche.

Le marché de la **seconde transformation** est prometteur (artisans et industriels) dans les secteurs de la tournerie, de l'ameublement et de l'ébénisterie.

Les exploitations alentours sont de type polyculture-élevage bovin.

### c) La pisciculture d'étangs

**Vingt huit** étangs se répartissent sur le site et couvrent une surface de 270 ha, dont 220 ha en eau libre.

Ces étangs font partie d'ensembles, gérés par des propriétaires privés, dont la vocation originelle était la production piscicole alors commercialisée pour l'alimentation des populations locales.

De nos jours, treize étangs sont encore régulièrement pêchés.

La plupart de ces plans d'eau sont dotés d'ouvrages permettant la vidange et la récolte des poissons. Ils sont gérés directement par leurs propriétaires ou loués à des exploitants.

Les principales espèces pêchées sont les carpes (*Cyprinus carpio*), les tanches (*Tinca tinca*), les gardons (*Rutilus rutilus*), les brochets (*Esox lucius*) et les perches (*Perca fluviatilis*).

Pour ce faire, les étangs sont vidangés tous les deux ou trois ans et laissés en assec une ou plusieurs saisons afin de faciliter la minéralisation de la vase. Ils sont ensuite repoissonnés avec des alevins des espèces précédemment citées.

Durant la période d'exploitation, certains gestionnaires ont recours à des amendements (chaux essentiellement), visant à augmenter la production de plancton.

L'activité piscicole sur les étangs du site reste une activité rentable pour le gestionnaire, mais,

le coût d'entretien élevé de l'étang et des infrastructures inhérentes, (moine, vanne, digues, chenal ...), incite certains propriétaires à négliger les travaux nécessaires à l'entretien de ces milieux.

Fig.3- Un étang du Perche.



PNRP, S. Paillet, 2001

L'augmentation des populations de Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) sur les étangs du Perche, qui compromet l'équilibre économique de l'activité piscicole, a été soulevée par plusieurs propriétaires.

Les autorisations de tir délivrées annuellement par la préfecture constituent un premier élément de réponse mais ne sembleraient pas suffisantes pour permettre la coexistence d'une production piscicole rentable et du développement de ces oiseaux.

### d) Les loisirs

#### ☞ *La pêche en rivière*

Le site « **Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche** » est situé sur cinq sous bassins versants et deux bassins versants :

<b>bassin versant de l'Huisne</b>	{	le sous bassin versant de la Vilette, le sous bassin versant de la Commauche et de la Jambée, le sous bassin versant de la Corbionne,
<b>bassin versant de l'Eure</b>	{	le sous bassin versant de l'Avre, le sous bassin versant de l'Eure.

L'activité halieutique sur le site est gérée par cinq **sociétés de pêche** ou AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) qui ont en

charge la protection du milieu aquatique et le développement de la pêche de loisir.

La Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques vient

de rédiger un **Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**.

Ce plan analyse l'état des populations piscicoles et les facteurs limitant leur développement afin de proposer des actions en faveur de la restauration des cours d'eau (action sur la qualité de l'eau et de l'habitat).

#### *✍ La chasse*

Sur le site « **Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche** », on peut estimer le nombre de chasseurs à un millier environ. Trois types de milieux se rencontrent au sein du site : la forêt, les étangs et zones humides et les plaines à vocation agricole. Ces espaces sont fréquentés par :

##### Les grands animaux :

Le Cerf et le Chevreuil qui se rencontrent principalement en forêt et font l'objet d'un plan de chasse. Ce mode de gestion qui a permis d'augmenter les effectifs doit maintenant permettre de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Ces animaux sont chassés en battue, avec ou sans chien, à l'approche, ou à courre.

Le Sanglier, présent en forêt et en plaine (notamment au sein des champs de maïs dont il est très friand), est chassé en battue.

#### *✍ La randonnée et les circuits touristiques*

##### *- La randonnée*

Cinq circuits de petite randonnée traversent le site ainsi que le **GR 22**, reliant

##### *- La randonnée en attelage*

Des circuits de randonnée ouverts aux attelages sont actuellement à l'étude. L'un de ces itinéraires emprunterait les allées

##### *- Les circuits des routes tranquilles*

Ces circuits sont destinés à découvrir le Perche en voiture.

#### *✍ La cueillette*

Le ramassage des champignons est autorisé par l'ONF dans les forêts domaniales, dans le respect de l'écosystème et du travail des forestiers, il est soumis à l'autorisation des propriétaires pour les forêts privées, les lisières et les prairies.

L'objectif est d'obtenir une gestion concertée et équilibrée par bassin versant.

Cette recherche d'une gestion concertée par bassin versant est d'ores et déjà à l'origine du programme Vilette (entretien de tout le cours d'eau et diagnostic global du bassin versant).

##### Le petit gibier :

Le Lièvre, le Lapin et les Perdrix grise et rouge sont présents en faible densité sur le territoire.

Le Pigeon ramier se rencontre en plaine et en forêt.

La Bécasse des bois, quant à elle, fréquente exclusivement les forêts et les boqueteaux. Elle est relativement peu chassée dans les bois afin de ne pas déranger les sangliers.

##### Les canards :

Le Colvert principalement mais aussi des Milouins, Morillons et Sarcelles fréquentent, aux périodes de migration, les grands plans d'eau pendant la journée afin de se reposer et partent au gagnage à la tombée de la nuit dans les zones humides alentours.

Paris au Mont Saint Michel, en forêt domaniale de Réno-Valdieu et du Perche et de la Trappe.

forestières au niveau de la forêt domaniale du Perche et de la Trappe.

Deux de ces itinéraires traversent le site.

Un arrêté préfectoral du 19 juin 2002 régit le ramassage des champignons dans les forêts domaniales (cf. annexes)

Trois sociétés mycologiques rassemblant les amateurs de champignons existent sur Bellême et La Loupe.

## II. Inventaire et description biologiques

### A. Méthodes de travail pour la réalisation des inventaires et la caractérisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

#### 1) *Pour l'inventaire des habitats*

##### a) La synthèse des données

En préalable du travail de terrain, une synthèse des données bibliographiques et des études déjà réalisées sur ce site a été effectuée.

##### b) Les fiches habitats

Afin de pouvoir différencier aisément les 18 habitats de la directive, des **fiches**

**descriptives** ont été réalisées pour chaque habitat.

##### c) Les relevés de terrain

Les prospections de terrain ont eu lieu **avec l'accord** du propriétaire et généralement en sa compagnie pour le premier passage.

- un relevé plus général prenant en compte un certain nombre de critères du milieu naturel (sol, eau, utilisation de l'espace,...).

Lors des prospections, deux types de relevés ont été réalisés :

Par ailleurs, afin d'affiner la caractérisation des habitats aquatiques, des analyses d'eau (température, pH, conductivité, nitrates, phosphates, oxygène dissout et matières en suspension) ont été réalisées par l'opérateur sur les étangs du site et les résultats commentés, ont été envoyés aux propriétaires concernés.

- un relevé floristique guidé par la **typologie** des habitats au travers de leurs plantes **caractéristiques**,

#### 2) *Pour l'inventaire des espèces*

##### a) L'entomofaune

###### *✍ Les coléoptères (le Lucane cerf-volant et le Pique-Prune)*

Les prospections s'effectuent de préférence à vue, au crépuscule, lorsque ces deux coléoptères sont en vol et lors de fortes chaleurs.

- **examiner** à l'aide d'un piochon les **cavités** des arbres creux,

Les techniques employées ont consisté à :

- **réaliser des chasses de nuit** à l'aide d'un piège lumineux (DUFAIX).

- **explorer** des clairières, avec un filet à papillon,



☞ *Les lépidoptères (le Damier de la succise et l'Ecaille chinée)*

Fig.4- L'Ecaille chinée.



La technique retenue pour cette étude a consisté à repérer les adultes à vue sur la végétation ou à les prendre au vol à l'aide d'un filet à papillon.

b) Les poissons et les crustacés

Afin de déterminer la présence des écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) dans les cours d'eau du site, des prospections ont été réalisées en tête de bassins versants.

Les cours d'eaux ont été prospectés la nuit entre 23h00 et 04h00 du matin sur des portions de linéaires variant de 100 à 150 m.

Lors de ces sorties les différentes espèces de poissons rencontrées ont été notées.

Fig.5- L'Ecrevisse à pieds blancs.



c) Les chiroptères

Les inventaires ont été réalisés par le **Groupe Mammalogique Normand** en partenariat avec l'**Office National des Forêts** et le **Parc naturel régional du Perche** dans le cadre d'une étude des chiroptères en forêt domaniale du Perche et de la Trappe.

Les prospections se sont déroulées de mars à septembre selon quatre protocoles complémentaires :

- des captures aux filets japonais,
- des transects au détecteur d'ultrasons,
- la pose de gîtes artificiels,
- l'inventaire du milieu bâti.

B. Les résultats de ces inventaires

A l'issue du travail de prospection dix-huit habitats naturels et neuf espèces d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site.

Ces données ont ensuite été numérisées sur le **Système d'Information Géographique (SIG)** grâce au logiciel Arcview (version 3.2).

L'ensemble des cartes est rassemblé dans l'atlas cartographique.

# Troisième partie : Analyse écologique et hiérarchisation des enjeux

## **I. L'état de conservation**

L'état de conservation constitue *un constat à un instant donné* de l'aspect de l'habitat par rapport à des critères préalablement définis. Les résultats dépendent de la nature des critères retenus. Ils ne préjugent donc en rien de l'évolution des milieux et ils ne constituent

pas un jugement sur la qualité des opérations de gestion réalisées par le propriétaire ou le gestionnaire, qui doit tenter de concilier la préservation des milieux avec une rentabilité économique.

L'état de conservation des habitats naturels a été évalué à partir de trois critères :

### **1. La typicité de l'habitat (coefficient 3) s'évalue selon deux éléments :**

- **le nombre d'espèces végétales** caractéristiques de l'habitat, observé lors des prospections de terrain.

Pour chaque habitat une *liste d'espèces caractéristiques de l'habitat* a été établie.

Lors des prospections, les espèces rencontrées ont été notées puis comparées, pour chaque habitat, avec sa *liste d'espèces caractéristiques*.

- **l'abondance** des espèces végétales caractéristiques de l'habitat.

Pour chaque espèce de la *liste d'espèces caractéristiques de l'habitat* un indice d'abondance a été évalué.

Un indice global a ensuite été calculé pour l'habitat à partir des indices des espèces.

### **2. La surface de l'habitat (coefficient 1) s'évalue à partir de la surface occupée**

par un type d'habitat par rapport à la surface occupée par l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

Afin d'affiner ce critère, une étude plus approfondie de la géologie des sols aurait permis de définir les secteurs où l'habitat est potentiellement présent. La surface de l'habitat aurait alors été déterminée par rapport à cette surface et non plus par rapport à la surface occupée par l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

Ces valeurs sont déterminées grâce au logiciel de cartographie Arcview (version 3.2).

### **3. Le stade d'évolution de l'habitat (coefficient 3)**

Pour les 5 complexes d'habitats (cf. atlas cartographique fig.7), une tendance d'évolution<sup>5</sup> considérée comme défavorable car entraînant la disparition des habitats naturels a été définie et évaluée.

Chaque habitat est donc étudié par rapport au complexe d'habitats auquel il est rattaché.

#### **Les zones aquatiques :**

Problématique : boisement des bords d'étangs.

---

<sup>5</sup> La tendance d'évolution entraînant la disparition des habitats naturels est majoritairement due à l'abandon des activités humaines s'exerçant sur ces milieux (sylviculture, pisciculture, pâturage, entretien cynégétique...)

**Les milieux tourbeux :**

Problématique : embroussaillage et boisement.

**Les pelouses calcaires :**

Problématique : envahissement par le Brachypode.

**Les landes :**

Problématique : boisement et envahissement par des espèces non ligneuses.

**Les boisements de type 9190**, vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses **et 9120**, hêtraies-chênaies atlantiques acidiphiles à Houx.

Problématique : envahissement par la Fougère aigle et/ou la Molinie bleue.

(les habitats 9130, hêtraies à Aspérule odorante, et 9160, chênaies pédonculées acidiphiles subatlantiques à Stellaire holostée, sont exclus)

Détermination de l'état de conservation à partir de ces trois critères  
(le détail des calculs est présenté en annexe) :

Pour chaque habitat les notes obtenues pour ces **trois** critères sont **additionnées** et **divisées** par la **somme des coefficients** affectés à chaque critère.

L'ensemble des notes obtenues est ensuite reporté sur un graphique afin de déterminer des classes distinctes et homogènes.

La lecture de ce graphique permet de distinguer 3 classes :

la 1<sup>o</sup> classe rassemble les notes supérieures à **3**,  
la 2<sup>o</sup> classe rassemble les notes comprises entre **1,50** et **3**,  
la 3<sup>o</sup> classe rassemble les notes inférieures ou égales à **1,50**.

**Plus la note est élevée, plus l'état de conservation est jugé favorable**

Les résultats de chaque secteur ont été cartographiés et sont présentés dans l'atlas cartographique.

*Fig.6- Le phénomène d'atterrissement*



**Saule**

**Jonc**

## II. La hiérarchisation des enjeux

La hiérarchisation des enjeux consiste à apprécier :

- la vulnérabilité des différents habitats,
- leur plus ou moins grande facilité à être rétablis dans un état de conservation favorable.

Afin de hiérarchiser les secteurs d'habitats les uns par rapports aux autres, trois critères ont été définis :

**1. L'état de conservation des habitats** a été défini au point I.

**2. Le caractère prioritaire de l'habitat** concerne quatre habitats présents sur le site :

**4030** : Landes sèches européennes,

**7210** : Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*,

**91D0** : Boulaies à Sphaignes,

**91E0** : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Afin de distinguer les habitats prioritaires, quatre points ont été ajoutés à la note de l'état de conservation pour chaque **habitat non prioritaire**.

**3. La régularité de l'entretien**<sup>6</sup>

Le critère d'entretien ne **s'intéresse pas** à la **qualité** ou à la **vocation** de l'**entretien** (gestion à vocation forestière, cynégétique, de loisirs, agricole ...) mais à la **présence** ou l'**absence** de moyens humains et techniques **intervenant actuellement** sur le site.

Détermination de la hiérarchisation des enjeux à partir de ces trois critères  
(le détail des calculs est présenté en annexe) :

Pour chaque secteur d'habitats les notes obtenues pour ces trois critères sont additionnées.

L'ensemble des notes obtenues est ensuite reporté sur un graphique afin de déterminer des classes distinctes et homogènes.

La lecture de ce graphique permet de distinguer 3 classes :

la 1<sup>o</sup> classe rassemble les notes supérieures ou égales à 8,  
la 2<sup>o</sup> classe rassemble les notes comprises entre 4,3 et 8,  
la 3<sup>o</sup> classe rassemble les notes inférieures ou égales à 4,3.

**Les recommandations de gestion concerneront prioritairement les zones dont la note est la plus faible**

---

<sup>6</sup> Cf. explications dans les annexes

## Quatrième partie : Propositions de gestion

### I. Présentation des objectifs de gestion

Les propositions sont issues des réflexions menées avec les acteurs locaux depuis le printemps 2001 afin de concilier la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire avec les activités humaines s'exerçant sur le site.

Ces propositions, à mener en accompagnement de la gestion actuelle, ont été organisées en *objectifs*, *recommandations* et *actions à mener*

Fig.7- Travaux d'ouverture d'une mare.



2<sup>ème</sup> année : coupe des arbres de l'autre rive.  
Les branches sont exportées et brûlées sur des tôles.

1<sup>er</sup> année : coupe des arbres d'une rive.  
Les rémanents en bordure de mare seront coupés afin d'épuiser les souches.  
Les souches plus éloignées de la mare ont été scarifiées à l'aide d'une tronçonneuse et traitées avec un dévitalisant appliqué au pinceau.

A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière

Deux objectifs ont été identifiés :

- ✍ **A1** Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles
- ✍ **A2** Préserver des mosaïques d'habitats

Quatre habitats naturels sont concernés :

- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et à *Taxus*,
- Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*,
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*,
- Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*.

B. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production piscicole

Un objectif a été identifié :

- ✍ **B1** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs

Trois habitats naturels sont concernés :

- Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses (*Littorelletalia uniflorae*),
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées,
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition.

C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs

Trois objectifs ont été identifiés :

- ✍ **C1** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau,
- ✍ **C2** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés,
- ✍ **C3** Restaurer et entretenir les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon.

Onze habitats naturels sont concernés :

- landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*,

- landes sèches européennes,
- pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*),
- prairies à *Molinia caerulea* sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux (*Molinion caeruleae*),
- mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,
- tourbières de transition et tremblants,
- dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*,
- marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*,
- tourbières basses alcalines,
- boulaies à sphaignes,
- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

#### D. Pour les espèces d'intérêt communautaire

Les objectifs proposés pour les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été repris.

Sept objectifs ont été identifiés :

- ✍ **A1** Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles
- ✍ **A2** Préserver des mosaïques d'habitats
- ✍ **B1** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs
- ✍ **C1** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau
- ✍ **C2** Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés
- ✍ **C3** Restaurer et entretenir les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon
- ✍ **D1** Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire

Neuf espèces d'intérêt communautaire sont concernées

- le Lucane cerf-volant,
- l'Ecaille chinée,
- la Barbastelle d'Europe,
- le Murin de Bechstein,
- le Grand murin,
- le Chabot,
- le Triton crêté,
- l'Ecrevisse à pieds blancs,
- le Flûteau nageant.

### E. Pour la mise en œuvre et l'animation du document d'objectifs

Trois objectifs ont été identifiés :

- ✍ **E1** Assurer le suivi du document d'objectifs
- ✍ **E2** Former les intervenants (forestiers, pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs, propriétaires, gardes particuliers...)
- ✍ **E3** Tenir informés les acteurs locaux

#### **Remarques sur les propositions :**

Afin de répondre aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, les recommandations et les actions sont à mener en accompagnement de la gestion actuelle dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La mise en œuvre du document d'objectifs sera donc facilitée par le soutien et la pérennisation des activités humaines (agricoles, forestières, piscicoles, ...etc.) qui, au fil du temps, ont façonné la diversité biologique des territoires.



## II. Présentation des recommandations de gestion et des actions à mener

### A. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière

Le plan simple de gestion agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière reste le document réglementaire de référence en matière de gestion de la forêt privée.

- ? **HABITAT : 9120**, Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et à *Taxus* (*Quercion robori-petrae* ou *Ilici-Fagenion*)  
SURFACE : 656 ha                                 MENACES : colonisation herbacée (Fougère aigle), transformation avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat
- ? **HABITAT : 9190**, Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*  
SURFACE : 620 ha                                 MENACES : colonisation herbacée (molinie bleue), transformation avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat
- ? **HABITAT : 9130**, Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*  
SURFACE : 280 ha                                 MENACES : transformation avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat
- ? **HABITAT : 9160**, Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*  
SURFACE : 690 ha                                 MENACES : transformation avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat

Tab. 4- Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<b><u>A1</u></b>  Concilier la préservation des	<u>A1.1</u> Pour éviter la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat	<u>A1.1.1</u> Favoriser la régénération naturelle. <u>A1.1.2</u> Pour les transformations et les enrichissements privilégier une bonne représentation des essences de l'habitat et raisonner les introductions d'autres essences de façon à permettre l'expression de l'habitat.

habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles	<p><u>A1.2</u> Pour rechercher une gestion sylvo-cynégétique équilibrée sur les massifs forestiers dans le cadre juridique actuel</p>	<p><u>A1.2.1</u> Constater et évaluer les dégâts de gibiers sur les habitats recensés en partenariat avec les acteurs concernés (propriétaires et/ou gestionnaires, CRPF, ONCFS, Fédération des Chasseurs).</p> <p><u>A1.2.2</u> Mettre en place des dispositifs de suivi des populations de grands gibiers.</p> <p><u>A1.2.3</u> Réaliser une synthèse des données (évolution des effectifs, des tableaux de chasse et des dégâts constatés).</p> <p><u>A1.2.4</u> Proposer, si besoin une demande de plan de chasse en adéquation avec les conclusions correspondantes.</p>
	<p><u>A1.3</u> Pour contenir et/ou éliminer la propagation d'espèces envahissantes (Molinie bleue, Fougère aigle ...)</p>	<p><u>A1.3.1</u> Adapter les coupes et le traitement des peuplements.</p> <p><u>A1.3.2</u> Limiter la taille des coupes et éviter les ouvertures brusques qui favorisent les remontées de nappes sur sols hydromorphes et le développement des espèces herbacées héliophiles au détriment de la régénération des essences (principalement pour l'habitat 9190 « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> »).</p> <p><u>A1.3.3</u> Veiller au dosage de l'éclaircissement dans les peuplements.</p> <p><u>A1.3.4</u> Travailler légèrement le sol, un brassage des premiers horizons peut favoriser la régénération.</p> <p><u>A1.3.5</u> Utiliser, le cas échéant (développement trop concurrentiel de ces espèces et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante des plants) des produits agropharmaceutiques homologués dans le respect de la législation actuelle.</p>
	<p>A1.4 Pour favoriser l'enrichissement en essences spontanées dans les peuplements</p>	<p><u>A1.4.1</u> Maintenir tout ou partie de ces espèces* dans les peuplements.</p> <p><u>A1.4.2</u> Proscrire leur arrachage et la dévitalisation des plants, préférer le recépage.</p> <p><u>A1.4.3</u> Réaliser des éclaircies afin d'optimiser l'éclaircissement au sol et permettre le développement de la flore associée. L'importance des éclaircies sera fonction des conditions édaphiques, des types d'habitats et du tempérament des espèces en place.</p> <p>*Houx, Chêne pédonculé, Hêtre, Tremble, Charme, Alisier, Merisier, If, Bouleau et la flore associée</p>
	<p>A1.5 Pour tendre vers un équilibre entre la futaie régulière et la futaie irrégulière sur le site</p>	<p>Mener une réflexion par rapport à l'ensemble du massif ou de la propriété lorsque l'alternative se présente pour une ou plusieurs parcelles.</p>

	<p><u>A1.6</u> Pour mettre en adéquation les méthodes de travail avec le milieu</p>	<p><u>A1.6.1</u> Mettre en œuvre des méthodes d'exploitations adaptées et combinées (traction animale, treuil, porteur) pour respecter la fragilité des sols.</p> <p><u>A1.6.2</u> Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux.</p>
<p><b><u>A2</u></b>  Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p><u>A2.1</u> Pour préserver les milieux ouverts</p>	<p><u>A2.1.1</u> Laisser des bandes enherbées le long des chemins et dessertes forestières (lisières internes).</p> <p><u>A2.1.2</u> Adapter la date de fauche de ces bandes enherbées selon les cycles faunistiques et floristiques et laisser des zones refuges non fauchées.</p> <p><u>A2.1.3</u> Traiter les abords des bois en lisière progressive notamment lors d'un voisinage avec un espace ouvert (lisières externes).</p> <p><u>A2.1.4</u> Structurer et diversifier les peuplements sur les ripisylves.</p> <p><u>A2.1.5</u> Maintenir les zones ouvertes au sein des massifs forestiers (broyage ou fauche).</p>
	<p>A2.2 Pour entretenir les mares et les dépressions</p>	<p><u>A2.2.1</u> Enlever les déchets et les branchages.</p> <p><u>A2.2.2</u> Exporter les branchages hors de la mare et de ces abords.</p> <p><u>A2.2.3</u> Exclure le drainage à proximité des mares.</p> <p><u>A2.2.4</u> Veiller au dosage de l'éclaircissement et au boisement périphérique.</p> <p><u>A2.2.5</u> Procéder à l'entretien des mares (curage, faucardage).</p>
	<p><u>A2.3</u> Laisser des arbres morts ou surannés</p>	<p><u>A2.3.1</u> Laisser des arbres surannés, ou dépérissants (<i>mesure validée pour son intérêt écologique mais qui ne pourra pas être mise en oeuvre faute de législation actuelle sur la responsabilité civile du propriétaire</i>).</p> <p><u>A2.3.2</u> Laisser des îlots de vieillissement (<i>mesure validée pour son intérêt écologique mais qui ne pourra pas être mise en oeuvre faute de législation actuelle sur la responsabilité civile du propriétaire</i>).</p>
	<p><u>A2.4</u> Pour gérer les lisières et les bandes enherbées</p>	<p><u>A2.4.1</u> Laisser des bandes enherbées le long des chemins et dessertes forestières (lisières internes).</p> <p><u>A2.4.2</u> Adapter la date de fauche de ces bandes enherbées selon les cycles faunistiques et floristiques et laisser des zones refuges non fauchées.</p> <p><u>A2.4.3</u> Traiter les abords des bois en lisière progressive notamment lors d'un voisinage avec un espace ouvert (lisières externes).</p>

**B. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production piscicole**

? **HABITAT** : **3110**, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses (*Littorelletalia uniflorae*)

**SURFACE** : **87 ha**                      **MENACES** : **artificialisation des rives, pollutions organiques ou minérales, colonisation arbustive des berges, stabilité du niveau d'eau**

? **HABITAT** : **3140**, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées

**SURFACE** : **20 ha**                      **MENACES** : **artificialisation des rives, pollutions organiques ou minérales, colonisation arbustive des berges**

? **HABITAT** : **3150**, Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

**SURFACE** : **35 ha**                      **MENACES** : **artificialisation des rives, pollutions organiques ou minérales, colonisation arbustive des berges**

Tab. 5- Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p align="center"><b><u>B1</u></b></p> <p align="center">Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs</p>	<p align="center"><b><u>B1.1</u></b> Pour entretenir les berges des étangs</p>	<p><b><u>B1.1.1</u></b> Réaliser des coupes rases dans les boisements de saules (<i>Salix sp.</i>) des berges d'étangs en privilégiant les coupes sur les berges en pente douce.</p> <p><b><u>B1.1.2</u></b> Structurer les lisières forestières afin d'obtenir une structure progressive entre le plan d'eau et les parcelles forestières mitoyennes.</p> <p><b><u>B1.1.3</u></b> Retarder les dates de fauche ou de broyage de la végétation des berges au 15 août.</p> <p><b><u>B1.1.4</u></b> Favoriser l'entretien des abords des étangs par un pâturage extensif sur les milieux non forestiers.</p> <p><b><u>B1.1.5</u></b> Recréer des berges en pente douce lors de travaux de reprofilage des berges.</p> <p><b><u>B1.1.6</u></b> Eviter la réalisation de travaux entre le 15 mars et le 15 août.</p>

<p><b><u>B1</u></b></p> <p>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des étangs</p>	<p><b><u>B1.2</u></b></p> <p>Pour gérer les assecs</p>	<p><b><u>B1.2.1</u></b> Favoriser la pratique des assecs (2 assecs sur une période de 10 ans).</p> <p><b><u>B1.2.2</u></b> Lors de la mise en culture de l'étang, préserver les secteurs soumis au battement de la nappe d'eau.</p> <p><b><u>B1.2.3</u></b> Privilégier les traitements mécaniques du sol (crochetage ou broyage à 10 ou 15 cm de profondeur) aux traitements chimiques pour l'élimination d'une partie de la végétation aquatique.</p> <p><b><u>B1.2.4</u></b> Eviter les traitements et les apports d'engrais lors de la mise en culture de l'étang.</p> <p><b><u>B1.2.5</u></b> En cas de travaux sur l'étang (reprofilage, curage), éviter de déposer les produits des travaux sur les bordures de l'étang mais privilégier leur exportation ou la création d'îlots.</p>
	<p><b><u>B1.3</u></b></p> <p>Pour préserver la qualité trophique des eaux</p>	<p><b><u>B1.3.1</u></b> Inciter à des pratiques agricoles extensives sur les bassins versants des étangs et zones humides (animation par l'opérateur auprès des agriculteurs concernés) :</p> <p style="text-align: center;"><u>Actions agro-environnementales du catalogue régional correspondantes :</u></p> <p><i>action 01.01A « reconversion des terres arables en herbage extensif : prairies permanentes d'au moins 5 ans »,</i></p> <p><i>action 09.01A « réduction de 20% des apports azotés par rapport à des références locales »,</i></p> <p><i>action 09.02A « substitution totale d'une fertilisation minérale par une fertilisation organique de type 1 de la directive nitrates ».</i></p> <p><b><u>B1.3.2</u></b> Implanter des cultures intermédiaires sur sols laissés nus en hiver pour les parcelles mitoyennes des étangs (animation par l'opérateur auprès des agriculteurs concernés).</p> <p style="text-align: center;"><u>Actions agro-environnementales du catalogue régional correspondantes :</u></p> <p><i>action 03.01A « implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver ».</i></p> <p><b><u>B1.3.3</u></b> Eviter l'utilisation d'herbicides pour le traitement de la végétation aquatique des étangs, et préférer le faucardage avec exportation des produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.</p> <p><b><u>B1.3.4</u></b> Procéder au faucardage de la végétation aquatique des étangs avec exportation des produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.</p> <p><b><u>B1.3.5</u></b> Réaliser un document technique à destination des propriétaires et exploitants d'étangs afin de définir les termes de l'arrêté de biotope sur la Corbionne et la Donnette.</p>

C. Pour les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs

1. *Les forêts alluviales*

? HABITAT : **91EO**, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alnio-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

SURFACE : **78 ha**

MENACES : **aménagements brutaux du cours d'eau et de ses berges, implantation d'essences à enracinement tabulaire, utilisation de produits agro pharmaceutiques**

Tab. 6- Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des forêts alluviales.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p style="text-align: center;"><b><u>C1</u></b></p> <p style="text-align: center;">Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>C1.1</u></b> Pour entretenir les berges</p>	<p><b><u>C1.1.1</u></b> Proscrire le débroussaillage systématique des berges à l'exception des zones de bas de berge afin de rétablir la section d'écoulement.</p> <p><b><u>C1.1.2</u></b> Effectuer une coupe ou un élagage <u>sélectif</u> des arbres susceptibles de perturber directement ou indirectement l'écoulement des eaux par la formation d'embâcles ou l'affaissement des berges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arbres penchés (<i>sauf ceux dont leur enracinement est satisfaisant et que l'on peut rééquilibrer par élagage des branches situées côté lit mineur</i>),</li> <li>- arbres sous-cavés,</li> <li>- arbres dans le lit du cours d'eau,</li> <li>- branches basses retombant dans l'eau (<i>sauf celles dont le diamètre à la base est inférieur à 5 cm</i>).</li> </ul> <p><b><u>C1.1.3</u></b> Favoriser l'implantation et le développement d'essences adaptées :</p> <p>sur <b>le talus et haut de berge</b> telles que :  <i>Chêne pédonculé (Quercus robur)</i>, <i>Merisier (Prunus avium)</i>, <i>Tilleul (Tilia sp.)</i>,  <i>Charme (Carpinus betulus)</i>, <i>Frêne commun (Fraxinus excelsior)</i>, <i>Noisetier (Corylus avellana)</i>, <i>Prunellier (Prunus spinosa)</i>, <i>Houx (Ilex aquifolium)</i>, <i>Bourdaine (Frangula alnus)</i>,</p> <p>sur <b>le pied de berge</b> telles que :  <i>Aulne (Alnus glutinosa)</i>, <i>Saule marsault (Salix caprea)</i>, <i>Sureau (Sambucus sp.)</i>.</p> <p>On évitera la plantation de :  <i>Robinier (Robinia sp.)</i>, qui ne tient pas les berges et empêche la venue des herbacées,  <i>Peuplier (Populus sp.)</i> et résineux peu stable sur les berges.</p>

<p style="text-align: center;"><b><u>C1</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>C1.2</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour entretenir le lit de la rivière</p>	<p><b><u>C1.2.1</u></b> Privilégier le contrôle mécanique de la végétation aquatique et semi-aquatique. En cas de faucardage, exporter les produits de coupe afin d'éviter une recolonisation par bouturage.</p> <p><b><u>C1.2.2</u></b> Laisser des îlots de végétation afin de créer des zones refuges pour la faune aquatique.</p> <p><b><u>C1.2.3</u></b> Maintenir et créer des zones d'ombrage.</p> <p><b><u>C1.2.4</u></b> Supprimer les embâcles qui se sont déposés sur un atterrissement.</p> <p><b><u>C1.2.5</u></b> Limiter le travail d'engins non flottants dans le lit mineur (grue, pelleuse ...), sauf en de très rares circonstances et seulement pendant les périodes peu dérangeantes (automne) pour la faune piscicole.</p> <p><b><u>C1.2.6</u></b> Installer des clôtures et des abreuvoirs le long du cours d'eau en cas de pâturage sur les parcelles mitoyennes.</p> <p><b><u>C1.2.7</u></b> Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux (cf. fig.8 p. 31).</p>
---	---	---

Fig.8- Les kits de franchissement mobiles



Fig.9- Tuyau en polyéthylène haute densité



Les tuyaux sont insérés entre les rondins

Fig.10- Le franchissement d'une rivière



2. Les Boulaies à sphaignes

? **HABITAT** : 91D0, Boulaies à sphaignes

**SURFACE** : 16 ha

**MENACES** : drainage, pollutions organiques ou minérales, boisement

Tab. 7- Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des tourbières boisées.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p><b>C2</b></p> <p>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des milieux tourbeux boisés</p>	<p><u>C2.1</u> Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><u>C2.1.1</u> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p> <p><u>C2.1.2</u> Arracher, scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p> <p><u>C2.1.3</u> Exporter ou brûler les branchages et rémanents sur des tôles.</p> <p><u>C2.1.4</u> Exporter le bois de coupe hors du site.</p>
	<p><u>C2.2</u> Pour réduire le phénomène d'assèchement</p>	<p><u>C2.2.1</u> Eliminer des ligneux en tant que de besoin afin d'accroître le niveau d'eau.</p> <p><u>C2.2.2</u> Affaiblir les fossés de drainage.</p> <p><u>C2.2.3</u> Proscrire les travaux ou pratiques qui remettent en cause la fonctionnalité de ces milieux (dépôts de bois, de branches, drainage, amendement ...).</p>
	<p><u>C2.3</u> Pour gérer le couvert</p>	<p><u>C2.3.1</u> Rechercher une juxtaposition de zones à degré d'éclairement variable par voie naturelle ou par intervention humaine.</p> <p><u>C2.3.2</u> Entretenir les clairières existantes.</p>
	<p><u>C2.4</u> Pour garantir la qualité de l'eau</p>	<p><u>C2.4.1</u> Limiter les ruissellements riches en éléments néfastes lors des exploitations en préservant une bande d'arbres de trente mètres en périphérie de ces milieux.</p> <p><u>C2.4.2</u> Proscrire les travaux ou pratiques qui remettent en cause la fonctionnalité de ces milieux (amendements, traitement ...).</p>
	<p><u>C2.5</u> Pour préserver la structure physique du milieu</p>	<p><u>C2.5.1</u> Mettre en œuvre des méthodes d'exploitations adaptées et combinées (traction animale, treuil, porteur) pour respecter la fragilité des sols.</p> <p><u>C2.5.2</u> Mettre en place des aménagements spécifiques pour le franchissement des cours d'eau et des ruisseaux (cf. fig.8 p. 31).</p>

**NB** : Afin d'éviter la dégradation de ces milieux sensibles, les interventions auront lieu de préférence à la fin de l'été (fin août, début septembre) sur sols secs, ou au cours de l'hiver sur sols gelés.



### 3. Les landes et formations herbeuses humides semi-naturelles

L'habitat 4010 peut être considéré comme une phase pionnière d'autres habitats naturels. Il conviendra donc de distinguer les cas où la lande est à conserver des cas où elle est accidentelle (parcelle forestière en régénération sur sols profonds). D'autre part, lors de travaux de restauration il conviendra de se renseigner au préalable sur la nature des parcelles afin que les actions menées ne soient pas assimilées à du défrichage.

- ? **HABITAT : 4010**, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica Tretalix*  
**SURFACE : 25 ha**                      **MENACES : colonisation arbustive ou herbacée, incendie, drainage, mise en culture**
- ? **HABITAT : 6410**, Prairies à *Molinia caerulea* sur sols calcaires tourbeux ou argilo limoneux (*Molinion caeruleae*)  
**SURFACE : 11 ha**                      **MENACES : colonisation arbustive ou herbacée, incendie, drainage, mise en culture**
- ? **HABITAT : 6430**, Mégaphorbiaes hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  
**SURFACE : 7 ha**                      **MENACES : colonisation arbustive ou herbacée, incendie, drainage, mise en culture**

Tab. 8- Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des landes et formations herbeuses humides semi-naturelles.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p style="text-align: center;"><b><u>C3</u></b></p> <p style="text-align: center;">Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>C3.1</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><b><u>C3.1.1</u></b> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p> <p><b><u>C3.1.2</u></b> Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p> <p><b><u>C3.1.3</u></b> Brûler les branchages et rémanents sur des tôles.</p> <p><b><u>C3.1.4</u></b> Exporter le bois de coupe hors du site.</p> <p><b><u>C3.1.5</u></b> Promouvoir les actions agro-environnementales auprès des agriculteurs concernés par des parcelles agricoles embroussaillées.</p> <p style="text-align: center;"><u>Actions agro-environnementales du catalogue régional correspondantes :</u></p> <p><i>action 19.01 « ouverture d'une parcelle fortement/moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne et récente) »,</i></p> <p><i>action 19.02 « ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise récente)».</i></p>

<p><b><u>C3</u></b></p> <p>Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p><u>C3.2</u></p> <p>Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p>	<p><u>C3.2.1</u> Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.</p> <p><u>C3.2.2</u> Conserver et entretenir des zones non fauchées.</p> <p><u>C3.2.3</u> Réaliser des décapages de sol (placettes de 10 à 50 m<sup>2</sup>) en automne.</p>
	<p><u>C3.3</u></p> <p>Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p><u>C3.3.1</u> Faucher tardivement ces parcelles (août) avec exportation du foin.</p> <p><u>C3.3.2</u> Mettre en place un pâturage intensif et tournant sur de courtes périodes avec enclos mobiles.</p> <p><u>C3.3.3</u> Mettre en place un pâturage extensif avec une charge légère à moyenne pour les parcelles peu envahies.</p> <p style="text-align: center;">La mise en œuvre de ces actions se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- via des actions agro-environnementales,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><u>Action agro-environnementale du catalogue régional correspondante :</u></p> <p><i>action 18.06 « gestion extensive de milieux remarquables »,</i>  <i>action 20.01 « gestion extensive des prairies par la fauche et/ou pâturage »,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en associant des agriculteurs à la gestion des parcelles privées,</li> <li>- en s'appuyant sur les acteurs locaux propriétaires d'herbivores (moutons et chevaux principalement),</li> <li>- en associant et en conseillant les acteurs cynégétiques intervenant déjà sur ces parcelles.</li> </ul> <p><u>C3.3.4</u> Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.</p>

Exemples d'espèces rustiques utilisés pour la gestion extensive de milieux naturels remarquables :

*Fig.11- Highland Cattle*



*Fig.12- Bretonne pie noire.*



*Fig.13- Camarguais.*



4. Les landes et formations herbeuses sèches semi naturelles

? **HABITAT** : **4030**, Landes sèches européennes

**SURFACE** : **0,8 ha**

**MENACES** : **colonisation arbustive ou herbacée, incendie, mise en culture**

? **HABITAT** : **6210**, Pelouses calcicoles

**SURFACE** : **32 ha**

**MENACES** : **colonisation arbustive ou herbacée, incendie, mise en culture, plantation**

Tab. 9 - Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des landes et formations herbeuses sèches semi-naturelles.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p><b>C3</b></p> <p>Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p><u>C3.1</u></p> <p>Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><u>C3.1.1</u> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales afin de favoriser l'ensoleillement.</p> <p><u>C3.1.2</u> Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p> <p><u>C3.1.3</u> Brûler les branchages et rémanents sur des tôles et exporter les cendres.</p> <p><u>C3.1.4</u> Exporter le bois de coupe hors du site.</p>
	<p><u>C3.2</u></p> <p>Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p>	<p><u>C3.2.1</u> Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.</p> <p><u>C3.2.2</u> Conserver des zones non fauchées.</p> <p><u>C3.2.3</u> Réaliser des décapages de sol sur des placettes (10 à 50 m²).</p>
	<p><u>C3.3</u></p> <p>Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p><u>C3.3.1</u> Faucher tardivement ces parcelles (août) avec exportation du foin.</p> <p><u>C3.3.2</u> Mettre en place un pâturage intensif et tournant sur de courtes périodes avec enclos mobiles pour les secteurs envahis par le Brachypode.</p> <p><u>C3.3.3</u> Mettre en place un pâturage extensif avec une charge légère à moyenne pour les parcelles peu envahies</p> <p style="text-align: center;">La mise en œuvre de ces actions se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en associant des agriculteurs à la gestion des parcelles privées,</li> <li>- en s'appuyant sur les acteurs locaux propriétaires d'herbivores (moutons et chevaux), en associant et en conseillant les acteurs cynégétiques intervenant déjà sur ces parcelles.</li> </ul> <p><u>C3.3.4</u> Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.</p>

5. Les tourbières acides et calcaires

- ? **HABITAT** : 7140, Tourbières de transition et tremblants  
**SURFACE** : 2 ha                      **MENACES** : drainage, colonisation arbustive, pollutions organiques ou minérales, boisement, incendie
- ? **HABITAT** : 7230, Tourbières basses alcalines  
**SURFACE** : 0,4 ha                      **MENACES** : drainage, colonisation arbustive, pollutions organiques ou minérales, incendie
- ? **HABITAT** : 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*  
**SURFACE** : 0,001 ha                      **MENACES** : drainage, colonisation arbustive, pollutions organiques ou minérales, incendie
- ? **HABITAT** : 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*  
**SURFACE** : 0,001 ha                      **MENACES** : drainage, colonisation arbustive, pollutions organiques ou minérales, incendie

Tab. 10 - Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des tourbières acides et calcaires.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p><b><u>C3</u></b></p> <p>Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p><b><u>C3.1</u></b></p> <p>Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p>	<p><b><u>C3.1.1</u></b> Abattre et/ou arracher les arbres, arbustes et broussailles ayant colonisé les parcelles qui ne sont pas en nature de bois suite à l'abandon des pratiques pastorales.</p> <p><b><u>C3.1.2</u></b> Scarifier et/ou traiter les souches à l'aide d'un dévitalisant (badigeonnage ciblé par un phytocide à base d'un sel d'amine moins toxique que les formes ester).</p> <p><b><u>C3.1.3</u></b> Brûler les branchages et rémanents sur des tôles.</p> <p><b><u>C3.1.4</u></b> Exporter le bois de coupe hors du site.</p> <p><b><u>C3.1.6</u></b> Dessouchage et exportation des souches (ou mise en andain hors de l'habitat).</p>
	<p><b><u>C3.2</u></b></p> <p>Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p>	<p><b><u>C3.2.1</u></b> Maintenir des mosaïques de milieux comportant des arbres, arbustes et fourrés.</p> <p><b><u>C3.2.2</u></b> Conserver des zones non fauchées.</p> <p><b><u>C3.2.3</u></b> Réaliser des décapages de sol (placettes de 10 à 50 m<sup>2</sup>) en automne.</p>
	<p><b><u>C3.3</u></b></p> <p>Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p><b><u>C3.3.1</u></b> Faucher tardivement ces parcelles (août) avec exportation du foin.</p> <p><b><u>C3.3.4</u></b> Coupe des rejets et des recépés avec exportation des produits.</p>

D. Pour les espèces

? ESPECES : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Murin de Bechstein, Grand rhinolophe

Tab. 11- Les actions à mener en faveur des chiroptères.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p><b><u>A1</u></b></p> <p>Concilier la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire avec les pratiques sylvicoles</p>	<p><u>A1.1</u></p> <p>Pour éviter la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat</p>	Cf. tableau 4 (p. 25) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<p>A1.4</p> <p>Pour favoriser l'enrichissement en essences spontanées dans les peuplements</p>	Cf. tableau 4 (p. 26) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<p>A1.5</p> <p>Pour tendre vers un équilibre entre la futaie régulière et la futaie irrégulière sur le site</p>	Cf. tableau 4 (p. 26) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
<p><b><u>A2</u></b></p> <p>Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p><u>A2.1</u></p> <p>Pour préserver les milieux ouverts</p>	Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<p>A2.2</p> <p>Pour entretenir les mares et les dépressions</p>	Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<p><u>A2.3</u></p> <p>Laisser des arbres morts ou surannées</p>	Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<p><u>A2.4</u></p> <p>Pour gérer les lisières et les bandes enherbées</p>	Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière

? ESPECES : Triton crêté, le Flûteau nageant

Tab. 12- Les actions à mener en faveur du Triton crêté et du Flûteau nageant

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<b><u>A2</u></b> Préserver les mosaïques de milieux	<b><u>A2.1</u></b> Pour préserver les milieux ouverts	Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
	<b><u>A2.2</u></b> Pour entretenir les mares et les dépressions	Cf. tableau 4 (p.27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
<b><u>B1</u></b> Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaires des étangs	<b><u>B1.1</u></b> Pour entretenir les berges des étangs  <b><u>B1.3</u></b> Pour préserver la qualité trophique des eaux	Cf. tableau 5 (p. 28) relatif aux habitats des secteurs de production forestière
<b><u>D1</u></b> Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêts communautaires	<b><u>D1.1</u></b> Pour aménager des mares	<b><u>D1.1.1</u></b> Enlever les déchets et les branchages. <b><u>D1.1.2</u></b> Procéder à l'entretien des mares (curage, faucardage). <b><u>D1.1.3</u></b> Reprofiler les berges et recreuser les mares.

? ESPECES : Chabot et Ecrevisse à pieds blancs

Tab. 13- Les actions à mener en faveur du Chabot et de l'Ecrevisse à pieds blancs.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p><b><u>C1</u></b></p> <p>Préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau</p>	<p><u>C1.1</u> Pour entretenir les berges</p> <p><u>C1.2</u> Pour entretenir le lit de la rivière</p>	<p>Cf. tableau 6 (p. 30) relatif aux habitats des cours d'eau</p>
<p><b><u>D1</u></b></p> <p>Aménager des habitats favorables aux espèces d'intérêts communautaires</p>	<p><u>D1.2</u> Pour aménager les cours d'eau</p>	<p><u>D1.2.1</u> Aménager des fossés pour des contournements d'étangs.</p> <p><u>D1.2.2</u> Créer des sous berges et des abris artificiels.</p> <p><u>D1.2.3</u> Créer des méandres.</p>

? ESPECE : le Lucane cerf-volant

Tab. 14- Les actions à mener en faveur du Lucane cerf-volant.

OBJECTIFS	METHODE UTILISEE	ACTIONS À MENER
<p><b><u>A2</u></b></p> <p>Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p><u>A2.3</u> Laisser des arbres morts ou surannés</p>	<p>Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière</p>

? ESPECE : l'Ecaille chinée

Tab. 15- Les actions à mener en faveur de l'Ecaille chinée.

OBJECTIFS	METHODES UTILISEES	ACTIONS À MENER
<p style="text-align: center;"><b><u>A2</u></b></p> <p style="text-align: center;">Préserver les mosaïques de milieux</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>A2.1</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour préserver les milieux ouverts</p>	<p style="text-align: center;">Cf. tableau 4 (p. 27) relatif aux habitats des secteurs de production forestière</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>C3</u></b></p> <p style="text-align: center;">Restaurer les milieux ouverts abandonnés ou en cours d'abandon</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>C3.1</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour procéder à une réouverture de ces milieux</p> <p style="text-align: center;"><b><u>C3.2</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour favoriser et maintenir des mosaïques de milieux</p> <p style="text-align: center;"><b><u>C3.3</u></b></p> <p style="text-align: center;">Pour procéder à une gestion extensive de ces milieux</p>	<p style="text-align: center;">Cf. tableau 8 (p. 33) relatif aux habitats des milieux peu ou pas productifs</p>



E. Pour la mise en œuvre et l’animation du document d’objectifs

**OBJECTIF E1 : Assurer le suivi du document d’objectifs**

✎ Recommandation E1.1 : Mettre en œuvre de façon contractuelle un protocole de suivi par habitat naturel.

↓ Actions à mener :

Tab. 16- Les protocoles de suivi pour les habitats naturels d’intérêt communautaire

Habitat	Protocole de suivi proposé
9120	<u>E1.1.1</u> Effectuer des relevés floristiques biennaux dans le cadre de la réactualisation du document d'objectifs.
9190	
9130	
9160	
3110	<u>E1.1.2</u> Effectuer des relevés floristiques biennaux.
3140	<u>E1.1.3</u> Effectuer des analyses d'eau (Ph, température, conductivité, oxygène dissout, matières en suspension, nitrates, phosphates) annuellement.
3150	
	<u>E1.1.4</u> Suivre l'évolution de la strate arbustive des berges.
91E0	<u>E1.1.5</u> Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.
91D0	<u>E1.1.6</u> Effectuer des relevés floristiques biennaux sur les carrés.
4010	
6410	<u>E1.1.7</u> Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.
6430	<u>E1.1.8</u> Effectuer des relevés floristiques biennaux sur les carrés.
4030	<u>E1.1.9</u> Suivre l'évolution des strates arbustives et herbacées.
6210	
7140	<u>E1.1.10</u> Réaliser des carrés permanents afin d'évaluer l'impact des recommandations de gestion sur la végétation.
7230	<u>E1.1.11</u> Effectuer des relevés floristiques biennaux sur les carrés.
7150	<u>E1.1.12</u> Suivre l'évolution des strates arbustives et herbacées.
7210	<u>E1.1.13</u> Réaliser un suivi annuel de la qualité des eaux.

✍ Recommandation E1.2 : Mettre en œuvre de façon contractuelle un protocole de suivi par espèce.

↳ Actions à mener :

Tab. 17- Les protocoles de suivi pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Protocole de suivi proposé
Barbastelle	<u>E1.2.1</u> Acquérir les gîtes en place actuellement sur le massif domanial de Perche Trappe et en assurer le suivi, suivre l'évolution de la population actuelle (captures aux filets japonais, transects au détecteur d'ultrasons).
Vespertilion à oreilles échancrées	
Grand murin	
Triton crêté	<u>E1.2.2</u> Prospector les mares.
Flûteau nageant	<u>E1.2.3</u> Suivre les populations.
Chabot	<u>E1.2.4</u> Effectuer des suivis en tête de bassin des cours d'eau du site.
Ecrevisse à pieds blancs	<u>E1.2.5</u> Entrer en contact avec les associations de pêche locales pour un échange de données.
Lucane cerf-volant	<u>E1.2.6</u> Effectuer des prospections.
Ecaille chinée	<u>E1.2.7</u> Effectuer des prospections.

✍ Recommandation E1.3 : Réaliser des inventaires complémentaires avec l'accord des propriétaires.

↳ Actions à mener

E1.3.1 Effectuer des prospections pour les chiroptères sur d'autres massifs du site.

E1.3.2 Réaliser des chasses de nuit pour les coléoptères sur d'autres massifs du site.

E1.3.3 Poursuivre les prospections sur les cours d'eau.

**OBJECTIF E2** : Former les intervenants (forestiers, pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs, propriétaires, gardes particuliers...)

↳ Actions à mener :

E2.1.1 Identifier les intervenants susceptibles d'être intéressés.

E2.1.2 Recenser les personnes ressources pouvant intervenir lors des formations.

E2.1.3 Envisager un regroupement avec d'autres sites Natura 2000 ayant des problématiques similaires dans la région ou dans les régions voisines.

E2.1.4 Intervenir lors de rencontres forestières ayant cours actuellement.

E2.1.5 Définir l'organisation, le contenu et le calendrier de ces formations

## **OBJECTIF E3 : Tenir informés les acteurs locaux**

✍ Recommandation E3.1 : Publier une « lettre Natura 2000 »

↳ Objectifs et actions à mener :

E3.1.1 Tenir informé de la démarche au niveau national et européen.

E3.1.2 Donner la parole aux acteurs locaux.

E3.1.3 Tenir informé des travaux et des résultats obtenus sur le site.

E3.1.4 Editer la lettre annuellement (4 à 6 pages).

E3.1.5 Distribuer cette lettre auprès des acteurs locaux, mairies, membres des groupes de travail et du comité de pilotage.

E3.1.6 Editer une lettre globale pour l'ensemble des sites dont le Parc est opérateur.

✍ Recommandation E3.2 : Mettre en place des réunions de suivi

↳ Actions à mener :

E3.2.1 Réunir le comité de pilotage de suivi du document d'objectifs et les groupes de travail en cas de besoin.

E3.2.2 Poursuivre et pérenniser les contacts entre l'opérateur et les acteurs locaux.

E3.2.3 Envoyer les relevés de conclusions des réunions à l'ensemble des acteurs locaux.

## Cinquième partie : Coûts financiers

Les coûts financiers ont été chiffrés approximativement et la liste présentée n'est pas exhaustive.

### A. Pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production forestière

Tab. 18- Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière

Type d'opération	Coût unitaire en euros	Intitulé
Exportation et broyage des rémanents	200/heure	FORET1
Dégagement ou débroussaillage manuel sur des secteurs restreints à préserver	25/heure	FORET2
Création ou restauration de clairières		FORET3
Mise à disposition des exploitants de kits de franchissement mobiles	3 800/kit (6 tuyaux)	FORET4
Travaux de façonnage de lisières complexes étagées et progressives	30/heure	FORET5
Préparation et suivi de régénérations naturelles dans des peuplements peu productifs à la place d'une régénération artificielle		FORET6
Dépressage et éclaircie de peuplements sur des secteurs restreints à préserver en vue d'accroître la lumière	500 à 800/h	FORET7
Travaux de plantations d'enrichissement de peuplements en vue de restaurer des habitats		FORET8

Tab. 19- Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros, année n			Travaux d'aménagement Coût global en euros, année n+1			Travaux d'entretien et de suivi Coût global en euros, année n+2,+3...		
	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs
FORET1	6 400								
FORET2	875								
FORET3									
FORET4				3 800		3 800			
FORET5									
FORET6									
FORET7									
FORET8									

B. Pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire recensés dans les secteurs de production piscicole

Tab. 20- Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole.

Type d'opération	Coût unitaire en euros	Intitulé
Abreuvoir à aménager (clôtures comprises)	762/abreuvoir	ETANG1
Arbre à abattre	60/arbre	ETANG2
Arbre buissonnant à abattre	25/arbre	ETANG3
Broyage (végétation aquatique)	110/heure	ETANG4
Broyage (végétation des berges)	90/heure	ETANG5
Création d'îlot avec les produits de curage	120/heure	ETANG6
Curage	120/heure	ETANG7
Exportation des produits de curage	65/heure	ETANG8
Profilage de berges	120/heure	ETANG9

Tab. 21- Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole.

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros, année n			Travaux d'aménagement Coût global en euros, année n+1			Travaux d'entretien et de suivi Coût global en euros, année n+2,+3...		
	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs
ETANG1				762					
ETANG2	900	1 050	10 500						
ETANG3	875	200	25 000					250	
ETANG4							220		4 400
ETANG5							450		5 400
ETANG6				480		6 000			
ETANG7	1 200		19 200		1 680				
ETANG8	520		5 850		650				
ETANG9				1 920		9 000			
TOTAL	3 495	1 250	60 550	3 162	2 330	15 000	670	250	9 800

C. Pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire recensés dans des secteurs peu ou pas productifs1. *Les forêts alluviales et les espèces inféodées aux cours d'eau*

Tab. 22- Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des forêts alluviales et des cours d'eau.

Type d'opération	Coût unitaire en euros	Intitulé
Abreuvoir à aménager (clôtures comprises)	762/abreuvoir	RIV1
Arbre à abattre	60/arbre	RIV2
Arbre à recéper	30/arbre	RIV3
Débroussaillage	3/mètre linéaire	RIV4
Elagage	18/arbre	RIV5
Embâcles à retirer	60/embâcle	RIV6
Entretien des berges	25/mètre linéaire	RIV7
Installation d'ouvrage de franchissement	1 000 à 1800/ouvrage	RIV8
Stabilisation des berges	25/mètre linéaire	RIV9
Pose d'une clôture barbelée	8 à 11/ml (selon le terrain)	RIV10

Tab. 23- Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des forêts alluviales et des cours d'eau.

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros, année n			Travaux d'aménagement Coût global en euros, année n+1			Travaux d'entretien et de suivi Coût global en euros, année n+2,+3...		
	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs
RIV1				2 286	3 810	1 524			
RIV2	1 400	3 500	3 500						
RIV3				150	1 800	900			
RIV4	2 400	2 700	9 000				2 400	4 800	
RIV5		360	540						
RIV6		360	900						
RIV7							5 000	2 000	2 500
RIV8					4 500	2 800			
RIV9	1 250	1 250	5 000						
RIV10				4 000	10 500	11 000			
TOTAL	5 050	8 170	18 940	6 436	20 610	16 224	7 400	6 800	2 500

## 2. Les milieux tourbeux et les boulaies à Sphaignes

Tab.24- Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des milieux tourbeux et des boulaies à sphaignes.

Type d'opération	Coût unitaire en euros	Intitulé
Arbre à abattre	60/arbre	TOURB1
Arbre buissonnant à abattre	25/arbre	TOURB2
Clôtures à retirer	15/heure	TOURB3
Débroussaillage	25/heure	TOURB4
Entretien de la clôture et du matériel	0,6/mètre linéaire	TOURB5
Fauche mécanique	131 à 333/heure (selon le terrain)	TOURB6
Exportation des produits de fauche	315 à 500/heure (selon le terrain)	TOURB7
Installation d'un parc de contention	762/parc	TOURB8
Pose d'une clôture barbelée	8 à 11/ml (selon le terrain)	TOURB9
Pose d'une clôture électrique	0,5/ml	TOURB10
Abreuvoir 1000 à 3000l	1 000 à 3 000/abreuvoir	TOURB11
Traitement des souches (matériel et produit inclus)	90/heure	TOURB12
Visite	15/visite	TOURB13

Tab. 25- Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des milieux tourbeux et des boulaies à sphaignes.

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros, année n			Travaux d'aménagement Coût global en euros, année n+1			Travaux d'entretien et de suivi Coût global en euros, année n+2,+3...		
	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs
TOURB1	1 400	2 800	10 500						
TOURB2	1 800	2 500	15 000						
TOURB3	1 500	7 501	22 500						
TOURB4	250	1 750	2 000						
TOURB5							2 460	1 200	3 000
TOURB6							1 300	900	2 000
TOURB7							2 200	1 400	3 500
TOURB8				1 524	1 524	1 524			
TOURB9				35 000	20 000	50 000			
TOURB10				400		1 000			
TOURB11				1 000	3 000	4 000			
TOURB12	3 600	2 700	18 000						
TOURB13							2 500	2 400	3 240
TOTAL	8 550	17 251	68 000	37 924	24 524	56 524	8 460	5 900	11 740

## 3. les landes et formations herbeuses semi-naturelles sèches et humides

Tab. 26- Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des landes sèches et humides.

Type d'opération	Coût unitaire en euros	Intitulé
Arbre à abattre	60/arbre	LAND1
Arbre buissonnant à abattre	25/arbre	LAND2
Clôtures à retirer	15/heure	LAND3
Débroussaillage	25/heure	LAND4
Entretien de la clôture et du matériel	0,6/mètre linéaire	LAND5
Fauche mécanique	131 à 333/heure (selon le terrain)	LAND6
Fauche manuelle avec évacuation	45/heure	LAND7
Exportation des produits de fauche	315 à 500/heure (selon le terrain)	LAND8
Installation d'un parc de contention	762/parc	LAND9
Pose d'une clôture barbelée	8 à 11/ml (selon le terrain)	LAND10
Pose d'une clôture électrique	0,5/ml	LAND11
Abreuvoir 1000 à 3000l	1 000 à 3 000/abreuvoir	LAND12
Traitement des souches (matériel et produit inclus)	90/heure	LAND13
Visite	15/visite	LAND14

Tab. 27- Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des landes sèches et humides.

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros, année n			Travaux d'aménagement Coût global en euros, année n+1			Travaux d'entretien et de suivi Coût global en euros, année n+2,+3...		
	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs	Perche-Trappe	Réno-Valdieu	Chaîne étangs
LAND1	700		7 000						
LAND2		1 500	10 000						
LAND3			15 000						
LAND4	700	900							
LAND5								660	3 000
LAND6									2 000
LAND7							1 080		
LAND8									3 500
LAND9						1 524			
LAND10						40 000			
LAND11						1 000			
LAND12						4 000			
LAND13			8 100						
LAND14								2 400	3 240
TOTAL	1 400	2 400	40 100			46 524	1 080	3 060	11 740



D. Pour les parcelles agricoles

Les montants indiqués sont issus du catalogue régional des actions agro-environnementales au 1<sup>er</sup> juin 2002.

Ces montants sont donnés sous réserve des modifications pouvant être apportées dans le cadre du remaniement des Contrats Territoriaux d'Exploitation.

Tab. 28- Liste des abréviations des actions à mener sur les parcelles agricoles.

Type d'actions (issues du catalogue régional des mesures agro-environnementales)	Sous-actions	Intitulé
Action 01.01A « reconversion des terres arables en herbages extensifs : prairies permanentes d'au moins 5 ans »		AGRO1
Action 03.03A « implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en hiver »	03.01A01/03.01A02/ 03.01A03 03.01A04	AGRO2
Action 09.01A « réduction de 20% des apports azotés par rapport à des références locales »	09.01A01/09.01A02/ 09.01A03 /09.01A04 / 09.01A05	AGRO3
Action 09.02A « substitution totale d'une fertilisation minérale par une fertilisation organique de type 1 de la directive nitrates »		AGRO4
Action 18.06 « gestion extensive de milieux remarquables »	18.06C / 18.06F	AGRO5
Action 19.01 « ouverture d'une parcelle fortement/moyennement embroussaillée »	19.01A / 19.01B / 19.01C	AGRO6
Action 19.02 « ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée »	19.02A / 19.02B / 19.02C	AGRO7
Action 20.01 « gestion extensive des prairies »	20.01A01 / 20.01B / 20.01C01 / 20.01C02	AGRO8

Tab.29- Aides à l'hectare par secteur pour les parcelles agricoles.

Intitulé	Travaux de restauration Coût global en euros						Travaux d'aménagement Coût global en euros					
	Perche-Trappe		Réno-Valdieu		Chaîne étangs		Perche-Trappe		Réno-Valdieu		Chaîne étangs	
	MAE	CTE	MAE	CTE	MAE	CTE	MAE	CTE	MAE	CTE	MAE	CTE
AGRO1	375	450			375	450						
AGRO2											89 à 137	107 à 137
AGRO3											70 à 155	84 à 155
AGRO4											76	91
AGRO5							137 à 224	164 à 268	137 à 224	164 à 268	137 à 224	164 à 268
AGRO6	171 à 246	171 à 295										
AGRO7	42 à 116	42 à 131										
AGRO8							91 à 215	109 à 257	91 à 215	109 à 257	91 à 215	109 à 257

E. Pour le suivi annuel du document d'objectifs

Tab. 30- Coûts annuels des actions à mener pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation du document d'objectifs.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS		ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	
INTITULE	COUT EN EUROS	INTITULE	COUT EN EUROS
Information auprès de l'ensemble des acteurs du site à l'issue de la validation du document d'objectifs	760	Publication d'une lettre Natura 2000	900
Rencontres avec les propriétaires du site afin de déterminer les modalités de mise en œuvre du document d'objectifs	1 830	Mise en place et animation de réunions de suivi	450
Constitution des dossiers pour les contrats Natura 2000	5 000	Communication et échanges avec d'autres opérateurs Natura 2000	300
Organisation et participation à des séances d'information et/ou de formation	1 500		
Mise en œuvre des protocoles de suivi définis avec les propriétaires	2 500		
Réalisation d'inventaires complémentaires	8 500		
TOTAL	20 090	TOTAL	1 650

## Sixième partie : Tableau de bord pour la mise en œuvre du document d'objectifs

Tab. 31- Liste des abréviations du tableau de bord.

Type d'opération	Intitulé
<b>ETUDES et RENCONTRES :</b>	
Rencontres avec les propriétaires et gestionnaires	RENC1
Rencontres avec les propriétaires riverains de la Commeauche	RENC2
Rencontres avec les propriétaires riverains de l'Avre	RENC3
Protocole de suivi des chiroptères	PROTOC1
Protocole de suivi de l'entomofaune	PROTOC2
Protocole de suivi des populations d'Ecrevisse à pieds blancs	PROTOC3
Protocole de suivi de la végétation en vallée de l'Avre	PROTOC4
Protocole de suivi de la qualité des eaux	PROTOC5
suivi des chiroptères	SUIVI1
suivi de l'entomofaune	SUIVI2
suivi des populations d'Ecrevisse à pieds blancs	SUIVI3
Suivi de la végétation en vallée de l'Avre	SUIVI4
Suivi de la qualité des eaux	SUIVI5
Suivi floristique des habitats naturels d'intérêt communautaire	SUIVI6
Suivi des espèces d'intérêt communautaire	SUIVI7
Inventaires complémentaires	SUIVI8
Etude de la faisabilité de contournement des étangs	ETUDE
<b>TRAVAUX :</b>	
Intervention sur les parcelles domaniales	DOM
Intervention sur le cours d'eau	PROP1
Intervention sur les propriétés privées	PROP2

Tab. 32- le tableau de bord.

PERCHE TRAPPE						RENO -VALDIEU						CHAINE des ETANGS					
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1	Renc1
						Renc2											
Renc3																	
Protoc1						Protoc1						Protoc1					
	Protoc2						Protoc2						Protoc2				
Protoc3						Protoc3							Protoc3				
	Protoc4																
	Protoc5						Protoc5						Protoc5				
	Suivi1						Suivi1						Suivi1				
		Suivi2						Suivi2						Suivi2			
							Suivi3							Suivi3			
		Suivi4		Suivi4													
		Suivi5	Suivi5	Suivi5	Suivi5			Suivi5	Suivi5	Suivi5	Suivi5			Suivi5	Suivi5	Suivi5	Suivi5
							Suivi6		Suivi6		Suivi6		Suivi6		Suivi6		Suivi6
	Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7		Suivi7
								Suivi8							Suivi8		
	Etude																
Dom	Dom	Dom						Dom	Dom	Dom	Dom						
Prop1							Prop1	Prop1						Prop1	Prop1		
Prop2	Prop2	Prop2		Prop2			Prop2	Prop2	Prop2	Prop2	Prop2			Prop2	Prop2	Prop2	Prop2

BIBLIOGRAPHIE

BROU F. 1998 - *Un guide de reconnaissance et de gestion des milieux remarquables pour la Seine-maritime et la Haute-Normandie*. CRPF de Normandie. 44 pages.

Centre des Etudes et du Développement de l'Agriculture et des Groupes. 2000 - *Gestion concertée dans les espaces ruraux*. IKKON. 54 pages.

Centre national pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles. 2002 - *CTE : les élus au cœur du territoire*. 41 pages.

CHERUBIN A. 2002 - *Suivi des populations d'Ecrevisses dans le département de l'Orne*. Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques / BTSA GPN Lycée agricole de Sées. 63 pages.

CHINERY M. 2000 - *Insectes de France et d'Europe occidentale*. Arthaud. Paris. 1988. 320 pages.

CHRETIENNE M. 2001 - *Synthèse analytique de l'avifaune des massifs forestiers domaniaux du Perche*. Parc naturel régional du Perche. 66 pages.

COLAS S. HEBERT M. et al. 2000 - *Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts*. Espaces Naturels de France, programme Life-environnement « Coûts de gestion », 136 pages.

Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt 2002 - *Catalogue des actions agro-environnementales par territoires de la Basse-Normandie*. 102 pages.

du CHATENET G. 1990 - *Guide des coléoptères d'Europe*. Delachaux et Niestlé. Paris. 1986. 479 pages.

FEDERATION DES AMIS DU PERCHE. 1994 - *Guide Touristique du Perche et de ses Confins*. Conseils régionaux de Basse-Normandie et du Centre / Départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne. 320 pages.

HIGGINS L. HARGREAVES B. LHONORE J. 1991 - *Guide complet des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*. Delachaux et Niestlé. Paris. 270 pages.

HYDRO CONCEPT. 2002 - *Etude préalable à la restauration de la Villette et de ses affluents*. 82 pages.

INSEE. 2000 - *Evolutions démographiques 1982-1990-1999 Données définitives 61 ORNE*. 47 pages.

LEVY-BRUHL V. COQUILLART H. MARTIN F. 1998 - *La gestion et la protection de l'espace*. Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels / Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement / L'atelier technique des espaces naturels. La Documentation française. Paris. 36 fiches.

LUTIN A. 1979 - *Rôle des plans d'eau dans l'équilibre piscicole du département de l'Orne*. Direction Départementale de l'Agriculture / Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts. 65 pages.

MAES E. 2002 - *Le suivi de la végétation des pâturages, présentation de méthodes simples pour l'analyse floristique et pour l'observation de la pression pastorale*. DEA Environnement et Paysages, Université Toulouse Le Mirail. 56 pages.

MANNEVILLE O. VERGNE V. VILLEPOUX O. 1999 - *Le monde des tourbières et des marais*. Espaces Naturels de France / LIFE. Delachaux et Niestlé. 320 pages.

MATZ G. WEBER D. 1983 - *Guide des amphibiens et reptiles d'Europe*. Delachaux et Niestlé. Paris. 1998. 292 pages.

OFFICE NATIONAL DES FORETS / WWF / MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. 1994 - *Le livre rouge, inventaire de la faune menacée en France*. Ed. Nathan. 175 pages.

OLSEN L. H. SUNESEN J. PEDERSEN B. V. 1999 - *Les petits animaux des lacs et des rivières, les invertébrés, les poissons, les amphibiens*. Delachaux et Niestlé. Paris. 2000. 230 pages.

OTTO-BRUC C. 2001 - *Végétation des étangs de la Brenne (Indre), influence des pratiques piscicoles à l'échelle des communautés végétales et sur une espèce d'intérêt européen : Caldesia parnassifolia (L.) Parl.* Thèse de Doctorat, Muséum National d'Histoire Naturelle. 432 pages.

PAILLET S. 2001 - *Cartographie des habitats naturels et orientations de gestion sur le site du futur réseau Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut Perche"*. Parc naturel régional du Perche / Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon. 65 pages.

Parc naturel régional du Perche - *Inventaire écologique zonal*. Doc. Int. 12 p.

Parc naturel régional du Perche. 1999 - *Diagnostic du Patrimoine naturel*. 34 pages.

Parc naturel régional du Perche. 1999 - *La charte du Parc*. 102 pages.

Parc naturel régional Normandie-Maine. 1990 - *Entretien des petits cours d'eau*. 64 pages.

Parcs naturels régionaux de France / Guides Gallimard. 1999 - *Les Parcs naturels régionaux*. Nouveaux-Loisirs. 304 pages.

PERERA S. 1998 - *Elaboration et organisation du fichier – espèces : document préalable à l'étude du contexte stationnel des plantes protégées du Perche*. Parc naturel régional du Perche. 42 pages.

PERERA S. 1999 - *Vers une gestion conservatoire et une valorisation pédagogique du coteau de la bandonnière (Longny-au-Perche, Orne)*. Parc naturel régional du Perche. 22 pages.

Préfecture de l'Orne / Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 1997 - *Projet de réseau européen Natura 2000*. Consultation locale.

RAMEAU J.C. CHEVALLIER H. BARTOLI M. GOURC J. 2001 - *Cahiers d'habitats Natura 2000, connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Volume 1 et 2 habitats forestiers. La Documentation française. 762 pages.

RAMEAU J.C. MANSION D. DUME G. TIMBAL J. LECOINTE A. DUPONT P. KELLER R. 1989 - *Flore forestière française, guide écologique illustré*. Tome 1 Plaines et collines. Institut pour le Développement Forestier. Paris. 1785 pages.

RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C., DRAPIER N. 2000 - *Gestion forestière et diversité biologique – Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire*. Institut pour le Développement Forestier. Paris.

SCHOBER W. GRIMMBERGER E. 1987 - *Guide des chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé. Paris. 223 pages.

SINNASSAMY J. M. MAUCHAMP A. 2000 - *Roselières : gestion fonctionnelle et patrimoniale*. ATEN édit, fondation EDF, Réserves Naturelles de France & station Biologique de la tour du Valat publ., cahiers techniques N°63. 96 pages.

TRAUB N. TABOURET P. PISSAVIN S. PONT B. 2001 - *Guide pour la gestion des forêts alluviales de la moyenne vallée du Rhône*. CRPF Rhône-Alpes et Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière. 32 pages.

TROTIGNON J. 2000 - *Des étangs pour la vie, améliorer la gestion des étangs*. ATEN édit, Office National de la Chasse, Réserves Naturelles de France & LPO publ., cahiers techniques N°61. 70 pages.

VALENTIN-SMITH G. et al. 1998 - *Guide méthodologique des documents d'objectifs natura 2000*. Réserves Naturelles de France / LIFE / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quetigny. 144 pages.

# Annexes



## Liste des tableaux

N° Tableaux	Intitulé
1	Les habitats naturels d'intérêt communautaire
2	Les espèces d'intérêt communautaire
3	La répartition des communes du site au sein des structures intercommunales
4	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière
5	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole
6	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des forêts alluviales
7	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des tourbières boisées
8	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des landes et formations herbeuses humides semi-naturelles
9	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des landes et formations herbeuses sèches semi-naturelle
10	Les actions à mener en faveur des habitats naturels d'intérêt communautaire des tourbières acides et calcaires
11	Les actions à mener en faveur des chiroptères
12	Les actions à mener en faveur du Triton Crêté et du Flûteau nageant
13	Les actions à mener en faveur du Chabot et de l'Ecrevisse à pattes blanches
14	Les actions à mener en faveur du Lucane cerf-volant
15	Les actions à mener en faveur de l'écaille chinée
16	Les protocoles de suivi pour les habitats naturels d'intérêt communautaire
17	Les protocoles de suivi pour les espèces d'intérêt communautaire
18	Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière
19	Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production forestière
20	Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole
21	Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des secteurs de production piscicole
22	Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des forêts alluviales et des cours d'eau.
23	Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des forêts alluviales et des cours d'eau.
24	Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des tourbières boisés.
25	Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des tourbières boisés.
26	Coûts unitaires des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des landes sèches et humides.
27	Coûts par secteur des actions à mener en faveur des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire des landes sèches et humides
28	Liste des abréviations des actions à mener sur les parcelles agricoles.
29	Coûts par secteur des actions à mener sur les parcelles agricoles.
30	Coûts annuels des actions à mener pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation du document d'objectifs.
31	Liste des abréviations du tableau de bord
32	Le tableau de bord

## Table des figures

<b>N° Figures</b>	<b>Intitulé</b>
1	Tourbière basse alcaline
2	Une forêt du Perche
3	Un étang du Perche
4	L'Ecaille chinée
5	L'Ecrevisse à pieds blancs
6	Le phénomène d'atterrissement d'un étangs
7	Travaux d'ouverture d'une mare
8	Les kits de franchissement mobiles
9	Tuyau en polyéthylène haute densité
10	Le franchissement d'une rivière
11	Highland
12	Bretonne pie noire
13	Camarguais

## Table des annexes

<b>N° Annexe</b>	<b>Intitulé</b>
1	Présentation de la méthode d'évaluation de l'état de conservation
2	Présentation de la méthode de hiérarchisation des enjeux
3	Les itinéraires sylvicoles pour l'habitat 9190
4	La directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992
5	Le Décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000
6	Le Décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000
7	L'arrêté portant réglementation de la cueillette des champignons

## I. Présentation de la méthode d'évaluation de l'état de conservation

L'état de conservation est évalué à partir de trois critères :

- 1. La typicité de l'habitat** (coefficient 3)
- 2. La surface** (coefficient 1)
- 3. Le stade d'évolution** (coefficient 3)

**1. La typicité de l'habitat** s'évalue selon deux éléments :

✍ **le nombre d'espèces végétales** caractéristiques de l'habitat, observé lors des prospections de terrain.

Pour chaque habitat une *liste d'espèces caractéristiques de l'habitat* a été établie.

Lors des prospections, les espèces rencontrées ont été notées puis comparées, pour chaque habitat, avec sa *liste d'espèces caractéristiques*.

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : 60% des espèces caractéristiques de l'habitat sont présentes, valeur = 6  
**2° cas** : 30 à 60% des espèces caractéristiques de l'habitat sont présentes, valeur = 4  
**3° cas** : moins de 30% des espèces caractéristiques de l'habitat sont présentes, valeur = 2

✍ **l'abondance** des espèces végétales caractéristiques de l'habitat.

Pour chaque espèce de la *liste d'espèces caractéristiques de l'habitat* un indice d'abondance a été évalué.

Un indice global a ensuite été calculé pour l'habitat à partir des indices des espèces.

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : les espèces caractéristiques sont abondantes, valeur = 3  
**2° cas** : les espèces caractéristiques sont moyennement abondantes, valeur = 2  
**3° cas** : les espèces caractéristiques sont faiblement abondantes, valeur = 1

Les valeurs obtenues pour ces deux critères sont ensuite additionnées :

Nombre d'espèces Abondance	2	4	6
1	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
2	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
3	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>9</b>

L'échelle des valeurs est donc comprise entre :

- 3** la valeur minimale (espèces valeur = 2 + abondance valeur = 1),  
et **9** la valeur maximale (espèces valeur = 6 + abondance valeur = 3)

Ces valeurs sont ensuite regroupées en trois groupes.

- pour les valeurs égales à 8 ou 9, l'habitat est considéré comme typique, **note = 12**  
pour les valeurs égales à 6 ou 7, l'habitat est considéré comme moyennement typique, **note = 6**  
pour les valeurs égales à 3, 4 ou 5, l'habitat est considéré comme faiblement typique, **note = 0**

**2. La surface de l'habitat** s'évalue à partir de la surface occupée par un type d'habitat par rapport à la surface occupée par l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

**Ex :** surface en are occupée par l'habitat 9120 (Hêtraies-chênaies atlantiques acidiphiles à Houx) sur l'ensemble du site, divisée par la surface en are occupée par l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire du site.

Ces valeurs sont déterminées grâce au logiciel Arc view (3.2)

Deux cas de figure se présentent :

**1° cas :** la surface occupée par l'habitat Y est supérieure ou égale à 10% de la surface occupée par l'ensemble des habitats naturels du site,

**note = 4**

**2° cas :** la surface occupée par l'habitat Y est inférieure à 10% de la surface occupée par l'ensemble des habitats naturels du site,



Dans ce cas la surface occupée par l'habitat Y est évaluée par rapport à la surface occupée par l'ensemble des habitats Y du site.

**Ex :** surface en are occupée par l'habitat 91DO (Boulaies à Sphaignes) sur la tourbière de la Commauche divisée par la surface en are occupée par l'ensemble des habitats 91DO du site.

Trois sous-cas de figure se présentent alors :

? la surface occupée par l'habitat Y est supérieure ou égale à 15% de la surface occupée par l'ensemble des habitats Y du site,

**note = 2**

? la surface occupée par l'habitat Y est comprise entre 3% et 15% de la surface occupée par l'ensemble des habitats Y du site,

**note = 1**

? la surface occupée par l'habitat Y est inférieure ou égale à 3% de la surface occupée par l'ensemble des habitats Y du site,

**note = 0**

### **3. Le stade d'évolution de l'habitat**

Pour les 5 complexes d'habitats (cf. atlas cartographique fig.7), une tendance d'évolution considérée comme défavorable car entraînant la disparition des habitats naturels a été définie et évaluée.

Chaque habitat est donc étudié par rapport au complexe d'habitats auquel il est rattaché.

**Ex :** le secteur de la tourbière de la Commauche occupé par l'habitat 91DO (Boulaies à Sphaignes) est évalué en se reportant au complexe « milieux tourbeux » : une note lui est attribuée selon la densité du boisement.

**Les zones aquatiques :**

Problématique : boisement des bords d'étangs.

Trois cas de figure se présentent :

**1° cas :** le boisement couvre moins de 40% du périmètre de l'étang,

**note = 12**

**2° cas :** le boisement couvre de 40 à 60% du périmètre de l'étang,

**note = 6**

**3° cas :** le boisement couvre plus de 60% du périmètre de l'étang,

**note = 0**

**Les milieux tourbeux :**

Problématique : embroussaillage et boisement.

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : le boisement couvre moins de 20% de la tourbière, **note = 12**  
**2° cas** : le boisement couvre de 20 à 40% de la tourbière, **note = 6**  
**3° cas** : le boisement couvre plus de 40% de la tourbière, **note = 0**

**Les pelouses calcaires :**

Problématique : envahissement par les brachypodes.

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : les brachypodes couvrent moins de 10% de la pelouse, **note = 12**  
**2° cas** : les brachypodes couvrent de 10 à 30% de la pelouse, **note = 6**  
**3° cas** : les brachypodes couvrent plus de 30% de la pelouse, **note = 0**

**Les landes :**

Problématique : boisement et envahissement par des espèces non ligneuses.

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : la colonisation couvre moins de 20% de la lande, **note = 12**  
**2° cas** : la colonisation couvre de 20 à 40% de la lande, **note = 6**  
**3° cas** : la colonisation couvre plus de 40% de la lande, **note = 0**

**Les boisements de type 9190**, vieilles Chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses **et 9120**, Hêtraies-chênaies atlantiques acidiphiles à Houx.

Problématique : envahissement par la Fougère aigle et la Molinie.

(les habitats 9130, Hêtraies à Aspérule odorante, et 9160, Chênaies pédonculées acidiphiles subatlantiques à Stellaire holostée, sont exclus)

Trois cas de figure se présentent :

- 1° cas** : l'envahissement couvre moins de 20%, **note = 12**  
**2° cas** : l'envahissement couvre de 20 à 40%, **note = 6**  
**3° cas** : l'envahissement couvre plus de 40%, **note = 0**

**Détermination de l'état de conservation à partir de ces trois critères :**

Pour chaque habitat les notes obtenues pour ces **trois** critères sont **additionnées**.  
*Les habitats 9130 et 9160 ne sont jugés que par rapport à **deux** critères (typicité et surface) car aucune problématique mesurable n'a été déterminée sur le site.*

Ces notes sont ensuite **divisées** par la **somme des coefficients** affectés à chaque critère :

la typicité de l'habitat	coefficient 3
+ la surface	coefficient 1
+ le stade d'évolution	coefficient 3
=	coefficient 7

**Ex** : l'habitat 6430 (Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin) de la tourbière de la Commeauche :

typicité de l'habitat	coefficient 3 = 12/12
surface	coefficient 1 = 1/4
stade d'évolution	coefficient 3 = 0/12

1) Somme des notes

$$12 + 1 + 0 = 13$$

2) Division par la somme des coefficients

$$\text{Coefficient 3} + \text{coefficient 1} + \text{coefficient 3} = \text{coefficient 7}$$

$$\text{Soit } 13 : 7 = 1,85$$

Habitat 6430 de la tourbière de la Commeauche : **état de conservation note = 1,85**

L'ensemble des notes obtenues pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire recensé sur le site est ensuite reporté sur un graphique afin de déterminer des classes distinctes et homogènes.

La lecture de ce graphique permet de distinguer 3 classes :

- la 1<sup>o</sup> classe rassemble les notes supérieures à **3**,
- la 2<sup>o</sup> classe rassemble les notes comprises entre **1,50** et **3**,
- la 3<sup>o</sup> classe rassemble les notes inférieures ou égales à **1,50**.

*Plus la note est élevée, plus l'état de conservation est jugé favorable.*

## **II. Présentation de la méthode de hiérarchisation des enjeux**

La hiérarchisation des enjeux consiste à apprécier :

- la vulnérabilité des différents habitats,
- la plus ou moins grande facilité à être rétablis dans un état de conservation favorable.

Afin de hiérarchiser les secteurs d'habitats les uns par rapports aux autres, trois critères ont été définis :

- 1. L'état de conservation de l'habitat**
- 2. Le caractère prioritaire de l'habitat au sens de la directive Habitats**
- 3. La régularité de l'entretien**

**1. L'état de conservation des habitats** a été défini au point **II**.

**2. Le caractère prioritaire de l'habitat** concerne quatre habitats présents sur le site :

**4030** : Landes sèches européennes,

**7210** : Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*,

**91D0** : Boulaies à Sphaignes,

**91E0** : Forêts alluviales à *Aulus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alnio-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Afin de distinguer les habitats prioritaires, quatre points ont été ajoutés à la note de l'état de conservation pour chaque **habitat non prioritaire**.

Deux cas de figure se présentent :

**1° cas** : l'habitat n'est pas prioritaire, **note = 4**  
**2° cas** : l'habitat est prioritaire, **note = 0**

**Ex** : le secteur de la tourbière de la Commeauche occupé par l'habitat 91DO (Boulaies à Sphaignes) :

Etat de conservation	note = 1,5
Aspect prioritaire	note = 0 <i>car habitat prioritaire</i>
Total	note = 1,5

le secteur de la forêt domaniale de Réno-Valdieu occupé par l'habitat 9130 (Hêtraie à Aspérule odorante) :

Etat de conservation	note = 2,5
Aspect prioritaire	note = 4 <i>car habitat non prioritaire</i>
Total	note = 6,5

### **3. La régularité de l'entretien** s'apprécie selon trois critères :

**1° cas** : un entretien est réalisé régulièrement sur le site, **note = 2**  
**2° cas** : un entretien est réalisé occasionnellement sur le site, **note = 1**  
**3° cas** : aucun entretien n'est réalisé sur le site, **note = 0**

Le critère d'entretien ne **s'intéresse pas** à la **qualité** ou à la **vocation** de l'**entretien** ( gestion à vocation forestière, cynégétique, de loisirs, agricole ...) mais à la **présence** ou l'**absence** de moyens humains et techniques **intervenant actuellement** sur le site.

<sup>6</sup>Ce critère a permis de faire ressortir les habitats dont l'état de conservation n'était pas jugé optimal mais pour lesquels des travaux d'entretien ou de restauration favorables à leur préservation sont prévus au sein d'autres document de gestion ou de planification (Plan Simple de Gestion notamment).

#### **Détermination de la hiérarchisation des enjeux à partir de ces trois critères :**

Pour chaque habitat naturel d'intérêt communautaire les notes obtenues pour ces trois critères sont additionnées.

L'ensemble des notes obtenues est ensuite reporté sur un graphique afin de déterminer des classes distinctes et homogènes.

La lecture de ce graphique permet de distinguer 3 classes :

la 1° classe rassemble les notes supérieures ou égales à **8**,  
la 2° classe rassemble les notes comprises entre **4,3** à **8**,  
la 3° classe rassemble les notes inférieures ou égales à **4,3**.

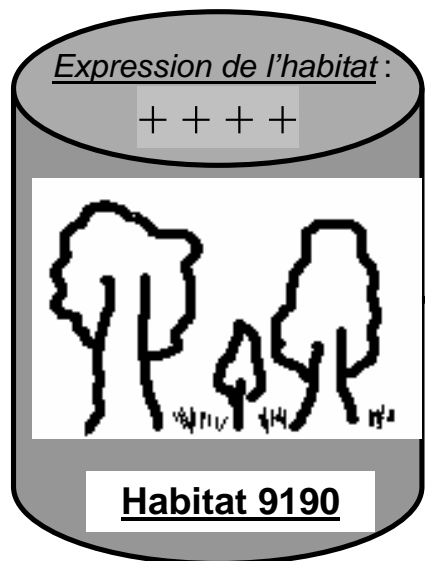
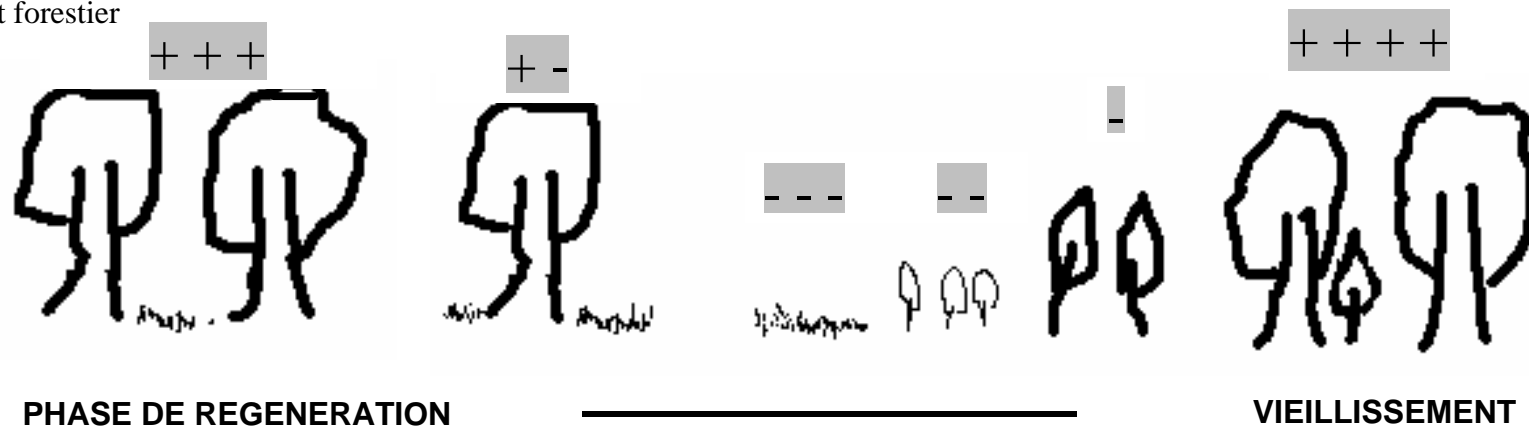
*Les propositions de gestion concerneront prioritairement les zones dont la note est la plus faible.*



Figure n°10 : Evolutions d'un habitat forestier

J-M Leclercq  
CRPF Basse-Normandie

**1. REGENERATION :**



**2. FUTAIE IRREGULIERE :**



**3. TRANSFORMATION :**

